
Durban – 6e séance plénière du GAC
Mercredi 17 juillet 2013 – 10h30 à 12h15
ICANN – Durban, Afrique du Sud

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK. Très bien. Très brièvement pour le GAC, je voudrais vous donner un aperçu rapide de la façon dont nous allons travailler le reste de la journée. Et puis, si nous avons une pause café, bien sûr, nous pouvons discuter ces points de manière informelle aussi. Voilà, c'est pour nous aider à nous organiser.

Très bien. Comme vous pouvez le constater sur l'ordre du jour le plus récent, après la pause-café nous aurons une présentation d'un groupe qui souhaite constituer une association de l'industrie des noms de domaine. Ils vont donc nous informer par rapport à cette initiative. Les collègues ici présents auront peut-être des conseils à leur donner pour cette démarche. Et je pense qu'en effet, c'est un point qui a été soulevé dans le passé. Quoi qu'il en soit, c'est l'occasion de savoir plus par rapport à cette initiative.

Ensuite, il y aura une présentation du groupe de travail d'experts de l'ICANN sur les nouveaux services d'annuaire pour les gTLD. Il s'agit d'un regard nouveau sur la question, car d'après ce qu'on m'a informé c'est comme un nouveau Whois. Un groupe d'experts de haut niveau a été donc constitué pour se pencher sur cette question. Ils ont récemment publié un rapport préliminaire. Le président du groupe de travail

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'experts viendra en faire un point avec le GAC, accompagné par d'autres membres du groupe de travail qui sont là.

Et cela nous amène à 11h30.

Ensuite, à partir de 11h30, nous aurons une discussion sur les chaînes que nous avons identifiées à Beijing pour un examen plus approfondi. Ceci pourrait être considéré comme la discussion du module 3.1 du guide de candidature. Nous allons donc aborder cela à 11h30.

Puis, nous aurons notre pause. Et ensuite, nous continuerons à huis clos pour finir le communiqué. Voilà les questions par rapport auxquelles je crois que nous voulons faire passer un message.

Que ce soit sous forme de commentaires ou de conseil, cela dépendra, bien entendu, de la question concernée. Mais dans le communiqué, nous aurons l'avis sur le module 3.1 en attendant les résultats de notre discussion à 11h30 sur les chaînes dont il fallait discuter plus en détail.

Cela figurera dans le communiqué. Nous avons déjà quelques éléments à incorporer dans notre avis suite aux discussions d'hier sur .amazon. Cela sera inclus. Et ensuite, comme je l'ai dit, les résultats de la dernière séance de cette matinée seront également inclus dans le communiqué. Nous avons donc commencé à compiler le communiqué.

En ce qui concerne la prise en compte des échanges que nous avons eus ici pendant la semaine de conférence de l'ICANN, il y a déjà une version préliminaire du communiqué prête, avec ces différentes rubriques, car c'est assez simple. D'habitude nous disons que nous avons rencontré x parties de la communauté et que nous avons abordé les sujets suivants. Alors, cela est déjà en place.

Ensuite, les autres points que je pense que nous voulons inclure dans le communiqué concernent la suite qu'on donnera aux sauvegardes de catégorie 1, notamment le fait de savoir comment on mettra en place une sorte de dialogue avec le Comité du programme des nouveaux gTLD sur cette question. Il faut donc que ce soit clair pour le GAC comment nous devons nous organiser, et puis nous devons être clairs par rapport à ce que nous communiquerons au Comité des gTLD. Je crois qu'il est fort probable que nous voulions en parler dans le communiqué. Nous voulons leur dire que -enfin, nous voulons renforcer les messages que nous avons fait passer quand nous les avons rencontrés et lorsque nous nous sommes réunis avec le Conseil d'administration.

Voilà donc, les sauvegardes de catégorie 1.

Et les protections des OIG aussi, à savoir, des protections pour des acronymes au deuxième niveau dans la série actuelle. C'est un autre point par rapport auquel le comité des gTLD souhaiterait avoir une sorte de signal de notre part pour poursuivre le dialogue et, en particulier, avoir une réponse aux inquiétudes qu'ils ont soulevées pendant l'échange que nous avons eu avec eux, lorsqu'ils ont proposé certaines options pour avancer. Je pense que nous pourrions leur indiquer que nous allons suivre une de ces options, ce serait très appréciée.

Par rapport à ces derniers deux points, je sais que des discussions informelles ont eu lieu dans les couloirs. Mais je ne suis pas sûre d'en être complètement au courant et je ne sais pas si on est arrivé à un texte. J'ai demandé à plusieurs personnes qui sont à la table derrière moi de diriger et de suivre les discussions sur plusieurs thèmes. Ils vont donc faire progresser les choses. Mais pour cela il faut des informations

venant des membres du GAC, de leurs discussions, afin d'arriver à avoir sous les yeux une version préliminaire de texte pour notre réunion de cet après-midi.

OK. Je vous demande donc de veiller à alimenter ces processus. Merci de me dire ce que vous en pensez.

Mais, en attendant, vous aurez tout de même une version préliminaire du texte sous les yeux cet après-midi concernant ces points. Je crois donc que nous pourrons arriver rapidement -j'espère- à une sorte de conclusion par rapport à ces questions.

Dans le communiqué, nous devons également inclure quelque chose par rapport aux candidatures communautaires. Nous avons demandé à la Suisse de nous faire parvenir ses réflexions, dans la mesure où ce point a été soulevé par la Suisse. Nous devons aborder cette question cet après-midi pour voir ce que le GAC souhaiterait commenter ou conseiller, le cas échéant, par rapport aux candidatures communautaires. Encore une fois, c'est un point qui a fait l'objet de discussions informelles. Merci de me dire vers où nous nous dirigeons par rapport à cela. La version préliminaire du communiqué que nous allons distribuer cet après-midi y fera une brève référence, si nous devons en discuter cet après-midi. Voilà --

Il y a aussi la question des lacunes -c'est ainsi qu'on les a appelées- par rapport à certains cas liés à des chaînes de noms géographiques. Ici je crois que nous devons penser à quelque chose de très court. Nous n'allons pas réussir à élaborer des critères ou rien de semblable pendant cette réunion. Mais nous pouvons cependant reconnaître que dans certains cas, avec certaines candidatures ou certaines chaînes, nous

pouvons constater à ce stade que des difficultés se posent lorsque le problème ne peut pas être résolu entre les parties concernées - les membres du GAC, les gouvernements et les candidats. Je vais donc mettre l'Australie dans l'embarras et lui demander de nous aider, en tant que vice-président, à faire avancer ce point. Vous pouvez peut-être parler avec l'Ouganda. Je sais qu'il y a des collègues de l'Amérique latine autour de la table qui ont fait des commentaires par rapport à cela hier. Je vous invite à collaborer aussi. Mais, je répète, nous cherchons à dire quelque chose de très court. Nous ne pouvons pas nous engager dans des processus compliqués par rapport à cela.

Marquons cela dans le communiqué pour cet après-midi, au cas où nous déciderions, après des discussions plus approfondies, de l'inclure. Mais il semblerait qu'il y a une certaine ouverture, au moins pour en parler de façon simple et directe.

Je suggérerai aussi, en ce qui concerne les domaines sans point, les certificats de noms internes et les collisions de noms, de ne pas nous compliquer la vie. J'ai l'impression que certains d'entre nous veulent vraiment avoir une influence positive sur ce point car vu les candidatures qui en sont impactées, et de façon plus générale, les utilisateurs qui se servent des navigateurs créés par certaines des sociétés les plus importantes --nous pourrions peut-être vouloir dire quelque chose. Je crois que nous partons sur de bonnes bases si nous faisons référence aux rapports et aux recommandations du SSAC. C'est donc un point que vous allez voir dans le communiqué, à moins qu'il y ait de fortes objections pour l'inclure.

Voilà les points clé. S'il manque quelque chose, dites-le-moi maintenant ou bientôt pendant la pause. J'espère avoir couvert tous les points.

Je tiens à vous rappeler que dans cette réunion nous sommes à un moment particulier. Nous avons rédigé un communiqué assez étoffé sur des questions de fond à Beijing. Nous avons passé la période après Beijing à attendre des mises à jour afin que l'ICANN puisse traiter ces informations. Il se peut qu'il y ait l'impression que nous aurions dû faire plus que ce qu'on a vraiment fait.

Maintenant, nous commençons à nous familiariser à nouveau avec certains autres thèmes qui sont en cours de discussion au sein de la communauté. Ce ne sera donc pas un communiqué très long cette fois-ci, et c'est très bien. Je pense que c'est bien. Focalisons-nous sur les points clé par rapport auxquels nous voulons faire des commentaires dans le cadre de cette réunion.

Nous allons aussi discuter par rapport au plan de travail. Et ici je me sens un peu bloquée. Une suggestion par rapport à laquelle j'aimerais connaître votre avis, c'est d'avoir une sorte de réunion informelle de planification demain matin. Les collègues intéressés peuvent donc y participer pour parler du plan de travail, les thèmes clé, et commencer ainsi à organiser l'ordre du jour pour Buenos Aires. Cette salle est occupée jusqu'à 09h00, ce qui nous empêche de trouver un créneau cette semaine avant 09h00. Mais si nous pouvons trouver une autre salle pour nous réunir selon ce format, ce serait une façon d'y arriver. Ou bien, si on finit vite le communiqué, alors bien sûr nous pouvons avoir cette discussion cet après-midi. Mais je ne voudrais pas prévoir

cela et que l'on se retrouve ensuite bloqués. Donc voilà ce que je propose pour le plan de travail. Allemagne.

ALLEMAGNE :

Oui. Juste une remarque pour vérifier que j'ai bien compris. Normalement, pendant la rédaction du communiqué, nous synthétisons les discussions que nous avons eues la semaine précédente. Si j'ai bien compris maintenant, nous allons aussi utiliser ce temps pour aborder des questions de fond et par la suite les inclure dans le communiqué. Est-ce que j'ai bien compris ?

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de continuer un peu. Mais je garderai un œil attentif sur les occasions où ce sera le cas. Et je vais bien préciser lorsqu'il s'agit de discussions dans ce cadre, afin qu'il n'y ait pas de confusion pour nous. D'accord ?

Réfléchissons-y. Espagne ?

ESPAGNE :

En ce qui concerne les points à inclure dans le communiqué, je sais ce que vous pensez par rapport à ce que nous avons entendu de la part du Comité At-Large sur les procédures de résolution de litiges en matière d'engagements d'intérêt public. Je crois qu'ils ont soulevé un point pertinent lorsqu'ils ont abordé la nécessité pour le plaignant de prouver qu'il y a un préjudice démontrable pour pouvoir déposer une plainte. Je crois que cela --- invalide la procédure. Parce que, dans de nombreux cas, il n'y aura pas d'individus ayant subi des préjudices liés au non

respect d'un engagement d'intérêt public. Cela soulève la question de savoir si les collègues pensent qu'il vaudrait la peine d'inclure quelque chose par rapport à cela dans le communiqué. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci Espagne. OK. Nous avons donc une nouvelle suggestion à considérer par rapport au processus de résolution de litiges. Il nous faudra peut-être réunir davantage d'informations pour évaluer si nous le faisons.

Mais d'accord. Bien.

Très bien. Faisons donc une pause. Notre prochaine présentation est à 10h30. Ce matin la pause sera un peu plus courte. Je vous prie d'être de retour dans la salle à l'heure ; moi aussi j'essaierai de suivre mes propres conseils. OK. Merci.

[PAUSE]

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK tout le monde. Veuillez bien prendre place.

Nous allons avoir maintenant une présentation, qui d'après ce que j'ai compris sera brève, sur l'association de noms de domaine qui est en train de se constituer.

Je vous demande de bien vouloir prendre place.

Très bien. Je crois que nous sommes prêts pour commencer.

Merci beaucoup. Adrian, vous avez la parole.

ADRIAN KINDERIS :

Merci beaucoup.

Bonjour. Je m'appelle Adrian Kinderis et je m'adresse à vous en ma qualité de président du conseil d'administration provisoire de l'association de noms de domaine.

Nous avons considéré qu'il était important et à la fois respectueux de venir faire une brève présentation au GAC par rapport à nos activités et à nos plans.

Puis-je avoir un (...) s'il vous plaît ?

Merci.

Je voulais passer un revue un certain nombre d'aspects aujourd'hui, afin de vous présenter l'association de noms de domaine et vous expliquer de quoi il s'agit, quelle est notre mission et notre situation actuelle.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Je sais que vous n'arriverez pas à lire cette diapo et je m'en excuse ; quoi qu'il en soit, nous aurons une séance aujourd'hui à 17h00 où nous allons expliquer et distribuer ces diapos, mais j'imagine que l'important travail que vous faites risque de vous empêcher d'y assister.

Cette diapo découle du travail fait pas le groupe issu des tables rondes des PDG, une initiative encouragée par Fadi. Une des tâches des groupes consistait à définir l'industrie des noms de domaine.

Vous allez voir que la terminologie a changé. Jusqu'à maintenant, nous nous appelions l'industrie du DNS, et je suis content de dire que depuis l'élaboration de ces documents, un certain élan semble avoir vu le jour pour dire que le terme « industrie des noms de domaine » illustre exactement sur ce que nous faisons, si bien qu'il est plus approprié pour identifier qui nous sommes.

L'objectif de ce document est d'essayer de donner quelques définitions, comme j'ai dit, par rapport à cela.

La couche extérieure, que vous n'arrivez pas à voir, est la couche de coordination d'Internet. Dans cette couche de coordination d'Internet, vous voyez l'IANA et, bien entendu, l'ICANN.

La forme ovale suivante correspond au secteur des TIC, c'est à dire, tout ce qui a trait à l'Internet. Et puis un sous-ensemble de cela est ce que nous appelons maintenant l'industrie des noms de domaine. L'industrie des noms de domaine est constituée par des registres, des fournisseurs de services de registre, des bureaux d'enregistrement et des revendeurs : la chaîne de valeur de l'industrie des noms de domaine.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

L'association des noms de domaine est une organisation mondiale à but non lucratif qui représente les intérêts de l'industrie des noms de domaine. Je vais m'arrêter là pour me focaliser sur le terme « organisation mondiale ». Vous allez voir certains exemples de comment nous ne sommes pas une organisation mondiale, mais je voulais expliquer, pour ceux d'entre vous qui me connaissent, vous savez que je plaide pour l'internationalisation de l'Internet. Je ne veux

certainement pas continuer à pousser la toile nord-américaine, et une partie du travail de cette association consistera justement à veiller à être aussi inclusifs que possible. Et c'est en travaillant avec les ccTLD, les nouveaux gTLD et tous les acteurs qui apparaissent dans la chaîne de valeur, que nous allons faire avancer un peu les choses.

Le deuxième point ici fait référence au fait que nous n'avons aucune affiliation formelle avec l'ICANN, et cela est important. Nous ne sommes ni financés par l'ICANN ni affiliés à l'ICANN.

L'ICANN a été informée de nos activités et, de manière générale, Fadi soutient notre mission. Mais il existe une certaine séparation entre nous, parce qu'il peut arriver qu'en tant qu'association représentant les intérêts de l'industrie, nous ne soyons pas alignés avec l'ICANN. Et il se peut que nous voulions parler ouvertement de cela.

Donc voilà -un des objectifs majeurs de l'association est d'avoir une orientation et une voix unique. Et comme j'ai dit, de temps en temps, cette voix risque de ne pas être en phase avec l'ICANN et ses intentions.

Nos membres sont des groupes, des entreprises et des individus impliqués dans la fourniture, l'assistance et la vente de noms de domaine. Comme j'ai dit tout à l'heure, cela inclut des organisations telles que les registres de noms de domaine, les bureaux d'enregistrement, les revendeurs et également les fournisseurs de services de registre ou les fournisseurs de technologie, le back-end.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc voilà notre mission. Elle est toute simple et consiste à promouvoir les intérêts de l'industrie des noms de domaine en plaidant pour

l'utilisation, l'adoption et l'expansion des noms de domaine en tant qu'outils fondamentaux pour permettre aux usagers de naviguer sur Internet.

Nous avons senti que dans cette période, ou cette évolution où nous sommes tous engagés en ce moment, les gens ont tendance à se focaliser sur eux-mêmes, en se mobilisant pour sortir les prochains gTLD, mais personne n'a une vision d'ensemble ni veille aux intérêts de l'ensemble de l'industrie. Tous ces efforts collectifs que nous faisons en tant qu'industrie pour promouvoir les noms de domaines et établir de nouvelles structures, etc, n'auraient aucun sens si les noms de domaines disparaissaient. C'est pourquoi en tant qu'industrie, nous souhaitons protéger cette position et l'association des noms de domaine sera derrière cet objectif.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Comme j'ai dit tout à l'heure, nous considérons que notre tâche est celle d'aider les consommateurs, les entreprises et les organisations consacrées à l'intérêt public à comprendre les bénéfices de --- et à tirer profit de la prochaine expansion de l'espace de noms de domaine d'Internet. Nous savons qu'il risque d'y avoir des confusions au niveau du consommateur avec l'introduction des domaines génériques de premier niveau. L'association des noms de domaine tentera -si modestement que ce soit- d'aider à éduquer ces consommateurs. Je parlerai un peu plus sur ces activités plus tard dans cette présentation.

C'est la première fois qu'une telle démarche est mise en place. Pendant les 12 années que j'ai passées dans cette industrie, je n'ai vu aucune association se créer dans le but de rassembler tous les participants.

Nous avons plusieurs secteurs dans notre industrie. Mais essayer de rassembler tout le monde sous une même organisation cadre est un important pas en avant, notamment dans l'environnement où nous sommes actuellement.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Le cœur de notre mission consistera donc à représenter et à défendre les intérêts de l'industrie auprès des décideurs et auprès du public, ainsi qu'à informer les groupes, les individus et le public en général sur les thèmes clés.

Il y aura des fois où l'association des noms de domaine sera amenée à faire du lobbying auprès du gouvernement, mais ce n'est pas notre principal objectif. C'est juste un rôle que nous risquons de jouer.

Nous allons également nous assurer que si les médias s'intéressent à un sujet en particulier et qu'ils souhaitent consulter une source, celle-ci soit unique -une seule source, une seule voix-, car si nous nous positionnons correctement, cela aidera à mieux positionner l'association de noms de domaine. Nous croyons que cela est mieux que d'avoir des approches divisées ou des points de vue divisés au sein de l'industrie. Je répète, encourager donc cette voix unique.

Nous espérons pouvoir susciter la confiance, l'échange d'idées ainsi qu'éduquer et sensibiliser les gens par rapport aux questions liées aux noms de domaine. La confiance est un élément clé ici. D'autres initiatives ont été mises en œuvre à partir de la table ronde des PDG dont je vous ai parlé tout à l'heure, y compris une certification de conformité que l'on pourrait demander à tous les participants de

l'association de noms de domaine pour en devenir membres. Une fois qu'un membre possède cette certification, il devrait agir en conséquence, je suppose. À ce stade, c'est assez pertinent. Mais nous allons travailler sur cela au fur et à mesure que nous avançons.

Oui, cela nous amène au dernier point aussi.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Notre situation actuelle. Je vais passer en revue la liste actuelle des membres du conseil d'administration provisoire.

Comme je vous ai dit tout à l'heure, j'ai été élu président. Vous allez voir qu'il s'agit d'une sorte de petit groupe assez exclusif, des amis en quelque sorte. Et je le dis parce qu'il a fallu cela avant. C'est un groupe d'amis qui se sont réunis, prêts à se retrousser les manches et à investir financièrement par le biais des sociétés qu'ils représentaient, afin de faire avancer le projet.

En ce moment, le Conseil d'administration est, dirait-on, très nord-américain. Cela ne sera pas toujours le cas. En effet, une fois que nous aurons arrêté la structure et la composition de l'association, les membres du Conseil seront élus par votation, à l'instar des associations traditionnelles. Je serai sans aucun doute remplacé en tant que président par quelqu'un de bien plus compétent.

Les membres du Conseil d'administration provisoire sont, comme vous pouvez le voir, Jeff Eckhaus, Rob Hall, Statton Hammock. Diapo, s'il vous plaît.

Job Lawrence, Jon Nevett et Elizabeth Sweezey. Je tiens à remercier chacune de ces personnes, qui ont beaucoup de travail dans leurs vrais postes et qui pourtant trouvent le temps de travailler pour l'association des noms de domaine.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Qu'est-ce que nous avons fait donc ? Nous avons été officiellement créés à Delaware comme une organisation à but non lucratif. Delaware aux États-Unis. Une fois de plus, cela semble contraire à ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'internationalisation, ou sur le fait d'encourager la mondialisation. Il y a deux raisons qui nous ont poussés à choisir Delaware. Tout d'abord, certains membres du Conseil d'administration provisoire sont des avocats et ils connaissent les lois américaines. En ce moment, avec des financements limités puisque notre structure de membres n'est pas encore établie, vous comprendrez que nous avons essayé d'avoir les coûts les plus faibles.

La deuxième raison est liée au fait qu'un certain nombre de fondations qui rejoindront l'association en tant que membres sont des grandes corporations américaines, et pour bénéficier de certains avantages fiscaux liés au caractère non lucratif de l'association, celle-ci devait être enregistrée aux États-Unis. Nous voulions nous assurer que l'association puisse avoir un maximum d'attrait pour ces corporations, en tirant profit de ces conditions alléchantes.

Je voudrais aussi dire que notre localisation, ainsi je l'espère, ne nous identifie pas, mais nos actions continuent à nous faire avancer.

La charte et les statuts initiaux ont été adoptés, et comme je l'ai déjà dit, notre structure de membres est actuellement en cours d'élaboration. Ce développement de la structure de membres reposera sur le budget. Il nous faut bien comprendre quelle sera notre structure de frais et quelle seront nos coûts opérationnels.

Nous sommes en train de mettre en place une campagne de recrutement, qui commence ici à Durban. C'est pourquoi je fais ces tournées et je présente ces diapos.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons créé une page Web consacrée à l'éducation et à la sensibilisation, que je vous montrerai tout à l'heure. Nous avons créé également la page Web de l'association DNA, thedna.org. Elle n'est pas encore très étoffée mais de nouveaux contenus seront incorporés au fur et à mesure que nous avancerons.

Et comme toutes les bonnes nouvelles organisations, nous avons consacré énormément de temps à discuter quel en devrait être le logo. Vous le voyez ici en haut à droite de la page. Et nous avons approuvé une résolution pour dire que cette flèche là, qui est le « A », est appelée un curseur. Voilà une des premières questions que nous avons traitées.

Merci. Diapo suivante.

Je ne vais pas trop m'étendre sur ces bénéfiques pour ne pas prolonger ma présentation, mais nous allons avoir une séance aujourd'hui à 17h00 dans la salle 1B, comme j'ai dit tout à l'heure. Nous allons disposer de plus de temps pour aborder ces points.

Je pense avoir tout de même abordé un certain nombre de ces bénéfiques, mais de manière générale, il s'agit de se rassembler, d'avoir une seule voix et d'être représentés, afin d'agir en tant que groupe et en tirer des bénéfices. C'est la première fois qu'une initiative comme celle-ci voit le jour, où les ccTLD et les gTLD peuvent se réunir sous un même toit et partager des idées.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Ici on voit qu'il s'agit d'être en contact avec les pairs. Nous allons faire notre propre marketing et nous aurons un budget associé au marketing et à la promotion des noms de domaines eux-mêmes, ce qui bénéficiera l'industrie.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Les membres qui rejoindront l'association maintenant pourront contribuer à façonner l'organisation à son état embryonnaire. Certainement, nous voulons aider tout le monde à accroître la visibilité de leurs TLD, qu'il s'agisse de ccTLD ou de gTLD. Diapo suivante.

Voilà la page Web éducative. Je crois qu'elle est actuellement sur whatdomain.org Elle doit y être depuis aujourd'hui. Je suis très impressionné par cette page Web, et je dois rendre hommage aux gens de Google qui nous ont aidés à la développer. Cette page Web sera bientôt disponible en six langues différentes, tout comme notre DNA, et quand je dis « bientôt » je parle de quelques semaines seulement. Encore une fois la question de l'internationalisation. Excusez-moi, juste pour corriger les scribes, ce sont six langues différentes, non pas 60. Cela pourrait prendre quelque temps.

La page Web espère et entend finir avec certaines conventions de nommage que nous utilisons dans l'industrie. Si vous avez essayé d'expliquer ce que c'est qu'un nom de domaine à votre famille ou dans un bar, vous aurez constaté que c'est assez difficile. Cette page Web sera la première que j'ai jamais vue à laquelle vous pourrez renvoyer qui que ce soit pour obtenir plus d'informations non seulement sur la fonction des noms de domaine et leur utilité mais aussi sur le programme des nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau et de nombreux autres nouveaux éléments du paysage.

Je pense que la page est vraiment excellente et j'en suis impressionné. Je vous invite à la visiter et à nous faire parvenir vos commentaires, qui seront fortement appréciés.

Diapo suivante.

Et finalement, nos prochaines étapes. Nous devons bien évidemment finir notre budget et la structure des membres.

Nous aimerions entamer la transition vers un conseil d'administration formel, élu par les membres.

Nous allons mettre en route notre campagne d'éducation et de sensibilisation ; nous allons allouer une partie des fonds à promouvoir la page Web afin d'éduquer les consommateurs sur les noms de domaine et sur le programme des nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau.

Nous allons lancer officiellement l'association des noms de domaine et continuer à recruter de nouveaux membres.

Comme j'ai dit tout à l'heure, nous allons lancer la page Web éducative. Et voilà, je crois que c'est tout --diapo suivante ? Bien. C'était juste pour confirmer.

Merci beaucoup pour votre temps. Comme je vous ai dit au début, il était important de rencontrer le GAC. Parfois vous n'êtes pas inclus dans des présentations comme celle-ci, mais nous, en tant qu'association des noms de domaine, avons jugé qu'il était important pour vous d'être au courant de ce que nous avons entrepris. Nous serions ravis d'écouter vos commentaires si vous avez le temps de nous les faire parvenir. Je répondrai avec plaisir à vos questions maintenant, si vous en avez.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci beaucoup Adrian.

Argentine, s'il vous plaît.

ARGENTINE : Merci Adrian pour cette belle présentation. Je suis tellement contente de voir que la page Web sera traduite en six différentes langues. J'imagine que l'espagnol en fera partie. Merci pour cela.

J'ai une question par rapport à qui peut devenir membre de l'association ? Seulement les registres ou c'est ouvert à d'autres ?

Comme vous le savez, les nouveaux gTLD ont été demandés notamment par des entreprises de l'hémisphère nord, surtout des États-Unis, de

l'Europe et bien sûr de l'Australie, parce que vous faites un très bon travail dans votre pays. Mais il y a eu très peu de candidatures d'autres régions comme l'Amérique latine et l'Afrique.

Alors comment comptez-vous rendre l'association vraiment internationale dans le cadre de ce niveau d'internationalisation de l'industrie ?

Merci.

ADRIAN KINDERIS :

Merci Olga. J'apprécie les questions.

La première question m'aide à répondre à la deuxième, je crois. L'association de noms de domaine est ouverte aux registres, aux fournisseurs de services back-end, aux bureaux d'enregistrement et aux revendeurs. Donc tous les acteurs de la chaîne de valeur.

C'est pour cela, et parce qu'on ne fait pas de différences entre les ccTLD ou les gTLD ici, que nous aimerions penser que -- j'ai présenté ceci à la ccNSO, par exemple, et nous allons encourager les codes de pays dans leurs régions à contribuer à nos efforts aussi. Nous n'allons certainement pas nous appuyer sur --- et je comprends très bien ce que vous dites par rapport à l'accent mis sur l'internationalisation avec les gTLD. Nous allons faire en sorte que les ccTLD nous aident dans nos initiatives éducatives au niveau mondial.

Nous allons certainement travailler avec différentes associations : ainsi LACTLD fera passer le message dans leurs conférences pour voir

comment au niveau local nous pouvons réussir à avoir un impact. Voilà nos objectifs pour l'avenir.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci Argentine.

Je vois le Royaume-Uni, s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Merci présidente et merci Adrian, de nous avoir présenté cette initiative si intéressante.

Je suis particulièrement intéressé à savoir plus par rapport à cette idée d'une certification de conformité ou marque de confiance. Je voudrais savoir comment progresse cette initiative et quelle en est la base, quel est le code de conduite ou les principes sous-jacents ; comment vous en assureriez le respect et que feriez-vous au cas où un membre aurait un comportement contraire à ces principes.

C'est très intéressant. Je souhaiterais en savoir plus.

Merci.

ADRIAN KINDERIS :

Oui, merci pour ce commentaire.

Nous allons parler de la certification de conformité et de certaines autres initiatives issues des tables rondes des PDG dans la séance de cet après-midi. La certification de conformité est certes une idée

intéressante sur laquelle nous nous penchons très attentivement, car on ne voudrait pas agir à la hâte. C'est toujours dans la mise en œuvre où l'on voit apparaître les problèmes.

J'aime bien l'idée d'une certification de conformité mais il nous faut penser à sa mise en œuvre et à son impact. Il faut aussi voir si c'est quelque chose qui relève de l'association de noms de domaine ou si c'est quelque chose de séparé. Nous travaillons avec l'ICANN sur plusieurs façons de l'envisager.

Alors, oui, moi aussi je trouve cette idée intéressante et j'espère avec impatience pouvoir examiner la question de près.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Merci Heather. Et merci Adrian pour votre présentation.

J'ai une question plus générale. Puisque vous représentez ou réalisez des activités au nom des membres commerciaux de l'industrie des noms de domaine, je me demande quel est votre vision de vous mêmes. Quelle est votre spécificité par rapport à, par exemple, le regroupement de parties commerciales dans la GNSO, et au sein de la GNSO elle-même il y a des groupes différents de parties commerciales impliquées dans l'Internet.

Quelle est, disons, votre argument clé de vente par rapport à ce qui se passe là-bas ?

Merci.

ADRIAN KINDERIS :

Merci pour la question. Je dois dire que je ne sais pas si nous représentons forcément les parties commerciales. Nos activités de sensibilisation auprès des codes de pays en sont un exemple. Il y a beaucoup de codes de pays qui opèrent dans l'industrie de noms de domaine, qui ne sont pas à but lucratif et n'ont pas un esprit commercial : il s'agit d'entités gouvernementales et nous voudrions les faire participer en tant que membres de la manière que ce soit. Il y aurait des niveaux différents, comme vous pourriez l'imaginer.

Notre spécificité serait que nous avons vocation à tout inclure. Nous sommes plus que --- L'adhésion de nos membres est définie par leur fonction et non pas par la façon dont ils sont constitués ou par leur statut sociétaire. C'est leur fonction dans la chaîne de valeur qui sert à les identifier, et je pense qu'elle est là la différence par rapport à ce qui existe déjà. Argument de vente unique.

D'autre part, nous aimons considérer, comme j'ai dit tout à l'heure, que nous avons une sorte de vue aérienne, d'ensemble, de l'industrie des noms de domaine, de son progrès, pour assurer que son utilité continue de jouer un rôle majeur dans le fonctionnement d'Internet. Je crois donc que nous ne sommes pas aussi focalisés que d'autres groupes dans la sphère de l'ICANN.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

OK. Merci pour ces questions.

Très bien. Merci Adrien d'être venu nous faire cette présentation. Très intéressante.

Très bien. Oui, merci.

Très bien. Nous allons passer rapidement à notre prochaine présentation, celle du groupe de travail d'experts sur les services d'annuaire de nouvelle génération pour les gTLD. Je demande donc à notre invité de nous rejoindre.

OK. Je remercie nos invités d'être venus faire cette présentation sur la nouvelle génération de services d'annuaire de données d'enregistrement et sur le travail fait par le groupe d'experts créé par l'ICANN. Je pense que c'est une excellente opportunité pour le GAC de comprendre en quoi consiste ce travail.

Malheureusement, nous n'avons pas pu suivre très attentivement ces initiatives ainsi que d'autres initiatives de la communauté. Nous avons été tellement occupés avec les nouveaux gTLD et le nouveau programme que nous n'avons pas pu faire très attention à l'avenir. Mais je suis sûre que ce travail est associé à un certain nombre de questions en matière de politiques publiques qui vont intéresser nos collègues du GAC. Je vous remercie d'avoir accepté de venir et nous présenter ces informations aujourd'hui. Je vais donc demander à mon co-président, ou à l'orateur, de se présenter : il le fera mieux que moi. Je vous en prie.

>>

Merci beaucoup Heather, et bonjour à tous. Je suis ravi d'être ici aujourd'hui ici avec le GAC, en compagnie de mes collègues. En effet, je

suis venu accompagné de sept autres experts, nous essayons de vous impressionner. Sont présents dans la salle Lanre Ajayi, Steve Crocker là-bas, Chris Disspain, Susan Kawaguchi, Michael Niebel, qui est probablement là derrière, Stephanie Perrin et Carlton Samuels, ainsi que certains membres du personnel qui sont venus nous aider --- et Rod Rasmussen, pardon, ici à côté de moi.

Comme vous le savez, le 24 juin nous avons publié notre rapport initial, le 8 juillet nous avons organisé un séminaire Web et lundi nous avons eu une séance publique pour parler de ce que nous essayons de faire avec ce groupe d'experts. Nous sommes très enthousiastes par rapport à cette nouvelle génération d'un système qui doit être complètement renouvelé.

Vu les contraintes de temps et afin de mieux capter toute votre attention et vos énergies, je pense qu'au lieu de faire une présentation avec des diapos, qui serait de toute façon trop longue, il vaut mieux avoir un dialogue plutôt intime et une bonne discussion avec les membres du GAC, si vous m'autorisez à animer la séance de cette manière.

Comme je l'ai dit, je pense que vous avez déjà eu l'occasion de voir le rapport que nous avons présenté. Mes collègues et moi sommes ravis de compter sur votre aide pour passer à la prochaine étape de maturité du rapport. Nous avons aussi pris en considération, je dois le dire, ce qui a été écrit par le GAC, notamment le rapport de Lisbonne de 2007 que vous avez publié. Ce rapport a été un aspect important, tout comme les recommandations de l'équipe de révision.

Je suis sûr que vous avez beaucoup de questions et de problèmes que vous souhaiteriez partager avec nous.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci d'avoir ouvert la séance en proposant cet échange. Pour le GAC - puisqu'il y a un certain nombre de nouveaux membres- il serait peut-être utile de rappeler un peu l'histoire de ce groupe. En mars 2007, le GAC a approuvé un ensemble de principes sur la question du WHOIS et dans notre communiqué de Beijing, nous avons demandé au Conseil d'administration de faire parvenir notre document au groupe de travail d'experts afin d'attirer leur attention sur ces principes.

Dans ces principes, nous reconnaissons des utilisations légitimes du WHOIS, au-delà de l'objectif de départ du WHOIS qui consistait à permettre aux techniciens de résoudre des problèmes dans le réseau et à se contacter entre eux. Dans nos principes nous disons donc qu'il y a d'autres utilisations légitimes du WHOIS, même si au départ il avait été créé pour une utilisation assez restreinte. Il s'agit donc d'aspects dont nous souhaiterions que le groupe de travail tienne compte au moment d'entamer son travail.

En ce qui concerne le rapport initial, pourriez-vous nous expliquer quels en sont les propositions clé, pour que nous puissions voir dans quelle mesure cela se rapporte à la confidentialité, à l'application de la loi et à ces questions que nous connaissons assez bien.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Pour rafraîchir la mémoire et nous assurer qu'on est tous dans la même longueur d'onde, Rod, je te propose d'expliquer ce diagramme, car c'est

peut-être la façon la plus facile de comprendre ce que nous essayons de faire. Et à partir de là nous pouvons approfondir.

ROD RASMUSSEN :

Je vais commencer par le processus qui nous a conduits à présenter les propositions que nous avons publiées pour consultation publique. Cela est lié à ce que vous venez de dire par rapport à l'utilisation du système. Nous avons analysé dans quel but les gens utilisent les données du WHOIS aujourd'hui et comment cette utilisation s'est étendue. Nous avons donc regroupé ces utilisations par catégories afin de construire ce que nous appelons des cas d'utilisation du WHOIS par les gens et les entreprises, leur interaction avec les données d'enregistrement. A partir de ces cas d'utilisation nous avons élaboré les principes de conception qui établissent comment un système devrait fonctionner, ainsi que des éléments de données qui devraient être incorporés dans un tel système. Ensuite, nous avons pris cet ensemble d'exigences, si vous voulez, d'un point de vue d'ingénierie, et nous avons proposé un système réel. L'objectif était d'améliorer l'exactitude, la capacité des gens à respecter la confidentialité et l'efficacité au niveau de l'accès et l'utilisation du système par toutes les personnes et les organisations de l'écosystème, et favoriser la responsabilité dans tout le système, non seulement pour les registrants, les bureaux d'enregistrement ou les registres, mais aussi pour les gens qui accèdent au système avec différents objectifs.

Nous avons donc combiné les principes et les exigences (et il y a beaucoup d'autres principes, je vous encourage vivement à lire le document, car vous verrez que nous y avons abordé presque tout ce que disait le document de Lisbonne), nous avons donc combiné cela

pour créer une proposition de système qui comporte un paradigme très familier, au moins du côté gauche, où vous voyez que plusieurs registrants interagissent avec le bureau d'enregistrement pour ajouter ou mettre à jour des informations du système sur les registrants eux-mêmes ou sur d'autres contacts de nature technique ou commerciale, etc. C'est tout à fait familier pour nous. Ces données ont été évidemment incorporées dans les registres gTLD dans, je suppose, un modèle détaillé où les registres deviennent la source d'information qui fait autorité. À partir de là, à partir des différents registres, à travers ce que nous appelons les RDS agrégés ou services d'enregistrement de données, nous copions l'information des registres pour obtenir un point d'accès universel grâce auquel les gens interagissent avec le système pour demander des informations. On prévoit qu'il y aura, d'une part, l'accès anonyme et public qui existe déjà aujourd'hui, avec probablement un ensemble de données beaucoup plus limité. Et d'autre part, l'ARDS permet d'autoriser d'autres usages et d'autres utilisateurs associés à d'autres usages pour obtenir des données ou des informations plus sensibles, en fonction de l'usage qui en sera fait.

Par exemple, on pourrait autoriser les équipes d'application de la loi à accéder à un ensemble plus important d'informations, à condition qu'ils aient communiqué l'usage qu'ils entendent faire de ces informations et qu'ils aient obtenu l'autorisation pour le faire. La même chose s'applique à des recherches de marques déposées, où il y a plusieurs niveaux d'accès en fonction de l'utilisation prévue pour ces informations. Mais en même temps, il y a un système de responsabilité et donc si quelqu'un a l'autorisation pour accéder à certaines informations et qu'il ne s'en sert pas pour l'usage prévu et qu'il abuse de

ses privilèges il y a des sanctions ; le système permet d'avoir des pistes d'audit, etc.

Nous avons l'espoir que ce système permettra de résoudre certains soucis qui se posent en matière de lois de confidentialité, en nous permettant de mieux gérer ces données afin de répondre aux exigences établies dans les lois de confidentialité, qui représentent un souci majeur pour plusieurs pays. Et assurer le degré de responsabilité et de traçabilité qui permette de le faire.

Voilà donc la version abrégée du fonctionnement du système. Comme j'ai dit tout à l'heure, le rapport explique tout cela de manière plus détaillé, même si ce n'est pas aussi détaillé que le travail que nous avons fait. À ce stade nous avons vraiment besoin de connaître l'avis de la communauté. Nous avons rencontré un grand nombre d'organisations de parties prenantes cette semaine. J'ai reçu beaucoup de commentaires sur plusieurs aspects et nous avons identifié certains domaines que nous devons mieux expliquer et par rapport auxquels il nous faut fournir davantage d'informations à la communauté et étoffer notre modèle. Nous sommes prêts à répondre aux questions du GAC.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Merci beaucoup Rod. En ce qui concerne le calendrier que nous avons prévu : nous espérons que pour le 12 août, la communauté aura eu l'occasion de lire ce que nous avons publié et commencera à envoyer des informations. Nous avons également publié où il faut envoyer les commentaires, comment le faire, etc. Ce sera un jalon important.

Le deuxième jalon important, que nous n'avons pas encore établi de façon définitive, sera au mois d'octobre. Nous aimerions avoir fini notre rapport pour le présenter au PDG de l'ICANN et ensuite au Conseil d'administration de l'ICANN afin qu'ils décident quelles seront les étapes à suivre pour sa mise en œuvre. Voilà donc les deux jalons qu'il faut garder à l'esprit. Et nous aimerions, nous aimerions vraiment avoir votre point de vue sur ce que nous avons publié, car il s'agit d'une approche tout à fait différente par rapport à celle qui existe aujourd'hui -plus avantageuse pour la communauté, nous croyons- au niveau de la confidentialité, l'accès, la compatibilité, pour être sûrs que nous établissons la différence entre la bonne utilisation réelle des informations et le bon usage qui en est prévu.

ROD RASMUSSEN : Exactitude.

JEAN-FRANCOIS BARIL : Exactitude.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci beaucoup pour cet aperçu complet de votre approche et de la façon dont cette proposition est structurée. On prend bien note qu'il s'agit d'un virage par rapport à la façon dont les choses se font aujourd'hui. Je pense qu'il serait important pour le GAC de lire le rapport et de faire attention aux spécificités que comporte cette proposition avant de faire des commentaires. Très bien, les Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS :

Oui, merci Heather, et merci pour cette présentation. Si j'ai bien compris on est à une étape très conceptuelle. J'ai vu la présentation que vous avez faite en plénière, avec les questions posées par un grand nombre de personnes.

J'en ai deux moi-même. Excusez-moi si cela peut paraître stupide, parce que je ne connais pas vraiment les détails de la question, mais sommes-nous en train de parler d'un référentiel de données qui se trouve spécifiquement dans un pays, disons aux États-Unis ? J'ai entendu des remarques de certains experts sur, disons, la question du seul point de défaillance que représente le fait d'avoir une grande base de données quelque part. Bien sûr, disons que les autres bases de données existent encore, mais vous prévoyez de tout centraliser dans un endroit. Avez-vous pensé à avoir ces données sous une certaine juridiction ? Quelles en pourraient être les conséquences ? Parce que, conformément aux lois nationales, il existe des dispositions pour, peut-être consulter ces bases de données. Et bien sûr, cela pourrait avoir des conséquences sur la confidentialité réelle de l'information, qui provient de tous les autres utilisateurs du monde entier. Voilà un point.

Mon deuxième point concerne l'accréditation. Si j'ai bien compris, toutes les parties qui souhaitent accéder aux données doivent être accréditées d'une façon ou d'une autre. Et cela implique aussi les agences d'application de la loi, tous -- disons les utilisateurs qui voudraient accéder à ces données devraient-ils être accrédités ? Merci.

ROD RASMUSSEN :

Très bien. La réponse à votre première question est oui, par rapport au référentiel, et oui, nous avons beaucoup réfléchi à cela et aux implications que cela comporte. Nous avons proposé - je crois - la lune ou l'Antarctique pour héberger le référentiel... mais pour parler sérieusement, une des recommandations, je crois, que nous voulions avancer était de chercher une localisation internationale avec des lois contraignantes en matière de confidentialité comme une solution potentielle pour héberger un référentiel comme celui-ci. Mais il y a certains aspects politiques qui sont ambivalents, et qui sont liés à cette question.

En ce qui concerne la question du point de défaillance, c'est un problème de nature très technique. Je dirais que chaque registre aujourd'hui est un point unique de défaillance dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et cela est le cas pour un grand nombre des systèmes que nous avons. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Mais les méthodes modernes de réplication de données telles qu'anycast ou d'autres méthodes permettent de résoudre les problèmes traditionnels qu'on a pu avoir dans le passé. Mais bien sûr, vous ne devez pas vous inquiéter par rapport à la façon dont on fera cela du point de vue physique.

En ce qui concerne l'accréditation, l'intention est d'avoir au moins un accès anonyme et public, si bien que tout le monde ne devra pas être accrédité pour obtenir au moins un certain niveau d'accès aux données du système. Et puis, pour des finalités différentes, il peut y avoir différents niveaux d'accréditation, parmi lesquels on retrouve par exemple, les agences d'application de la loi, ou les candidats à des marques déposées, ou encore peut-être des professionnels de la

sécurité qui étudient des incidents de cyber-sécurité, ce serait un autre groupe. Nous ferons probablement appel aux organisations existantes pour qu'elles nous aident. Je sais qu'il y a eu des échanges avec Europol et Interpol et il existe la possibilité qu'ils nous aident dans les aspects liés au renforcement de la loi. Ils ont déjà des processus en fonctionnement dans le monde réel, disons, plutôt que dans le monde cybernétique, pour accréditer et identifier les agents d'application de la loi. Nous pouvons faire la même chose avec les organisations représentant les industries, qui pourraient nous aider à accréditer d'autres types d'utilisateurs dans d'autres scénarios.

>>

Un bon nombre de ces éléments seront publiquement disponibles et pourront être utilisés à plusieurs fins. Seuls les éléments qui se trouvent derrière des « accès sécurisés » (*gates*) nécessiteront des autorisations d'accès, et c'est là qu'interviennent les accréditations. Mais la plupart des gens n'auront pas besoin d'accréditations parce que certains éléments seront publiquement disponibles.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci pour ces réponses. J'ai la Suisse et ensuite la Malaisie.

SUISSE :

Merci, madame la présidente. Ma question rejoint en quelque sorte celle des Pays-Bas parce que dans notre pays nos citoyens sont très réticents à accepter des bases de données centralisées. Ils préfèrent que les données soient stockées différemment, le plus localement possible parce qu'ils pensent que le risque d'abus est plus faible si les

données sont stockées de façon décentralisée. Ainsi, si quelqu'un accède de façon illégale à ces bases de données, ou bien qu'une erreur technique se produit, seul un pourcentage de toutes les données pourra faire l'objet d'abus alors que si les données sont stockées de façon centralisée, le potentiel d'utilisation malveillante et d'enfreinte aux principes de confidentialité est beaucoup plus important. Le peuple suisse est très réticent à l'établissement de bases de données centralisées à moins que ce ne soit strictement nécessaire. Nous préférons que les données soient stockées chez les registres gTLD dans leurs juridictions respectives, à moins qu'il y ait un besoin réel d'avoir une base de données centralisée. Merci.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Je vais commencer à répondre à cette question en vous présentant le processus qu'on a suivi, et ensuite Rod parlera des aspects techniques et des objectifs poursuivis.

Une base de données centralisée n'est sûrement pas ce qu'on aurait préféré en premier choix. Mais nous -- Nous avons appliqué la méthodologie des cas d'utilisation. Et oui, bien sûr, c'est un grand danger, est c'est vulnérable dans une certaine mesure. Mais pour répondre à la plupart des cas d'utilisations que nous avons prévus, ainsi que pour améliorer l'exactitude, la facilité d'usage, etc. du système, nous avons choisi, pour le moment, d'opter pour une base de données centralisée. Il est aussi très important de se rappeler que nous ne faisons que garder les données et que les données viennent des registres, du RDS. Le RDS n'en est qu'une copie. Et donc s'il est bien protégé, etc, dans de beaux pays, avec beaucoup de montagnes autour -

--peut-être c'est une solution viable. Nous devons trouver un compromis, il n'y a pas de solution parfaite. Nous savons qu'aujourd'hui le système ne fonctionne pas. Pour répondre donc aux défaillances que nous constatons aujourd'hui, la seule solution que nous avons trouvée pour le moment est la base de données centralisée. Mais écoutons l'expert, Rod, pour en savoir un peu plus.

ROD RASMUSSEN :

Je n'ai vraiment pas grande chose à ajouter à ce qui vient d'être dit, c'était un bon résumé par rapport à où nous en sommes. Je voudrais toutefois signaler que de manière générale, nous avons déjà des données envoyées à un bureau d'enregistrement, et ensuite à un registre, qui sont probablement pour la plupart hors-juridiction de toute façon.

Et certains registres sont aujourd'hui de grands référentiels de données. Je sais, du point de vue de la sécurité que la cible est plus « juteuse », pour ainsi dire. Mais il y a aussi une plus grande conscience par rapport à la nécessité de protéger ces données. Et à la nécessité de permettre, de manière beaucoup plus efficace, d'établir des accès autorisés, etc, que l'on ne pourrait peut-être pas faire registre par registre ou bureau d'enregistrement par bureau d'enregistrement, pour des raisons économiques et des raisons d'échelle. Je dirai aussi que ce pays avec beaucoup de montagnes au centre de l'Europe est une des possibilités que nous avons envisagées pour l'héberger.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci pour ces réponses. OK. J'ai ensuite la Malaisie et les États-Unis.

MALAISIE :

OK. Merci.

OK. Mes inquiétudes rejoignent celles de la Suisse. Elles ont déjà été évoquées. Mais je suis aussi très inquiet par rapport aux données à l'intérieur de cette base de données. Prévoyez-vous la vérification des données au fur et à mesure qu'elles rentrent dans le système plutôt que la situation actuelle où les mauvaises données d'entrée donnent des mauvaises données de sortie (*garbage in garbage out*). Prévoyez donc des vérifications en amont ? C'est juste une question. Merci.

ROD RASMUSSEN :

Oui. C'est une des raisons pour lesquelles le fait d'avoir des données centralisées est vraiment très utile. Parce qu'on peut les utiliser pour contribuer à ce processus de vérification. Nous avons aussi l'idée d'être capables de fournir une espèce d'autorisation permanente. Si vous vous souvenez l'époque où il y avait un NIC qui gérait - c'était en quelque sorte transférable entre registres et bureaux d'enregistrement. En réalité, il n'y avait pas de bureaux d'enregistrement au pluriel à l'époque. Mais le concept reste le même, on peut avoir un point unique qui gère un grand nombre de noms de domaines, cela rend le processus beaucoup plus efficace au niveau des mises à jour ainsi que de la gestion et les changements dans le portefeuille de noms de domaine. Nous trouvons que cela est un grand avantage pour les registrants de plusieurs types de noms de domaine, notamment dans le domaine des entreprises ou de l'investissement. Et un système comme celui-ci permet de faire tout cela. En même temps, c'est quelque chose qui pourrait être utilisé par les bureaux d'enregistrement comme un point

central pour mettre en place des vérifications -sur les données d'entrée et de sortie et sur les interactions avec les registrants. Cela favorise également l'efficacité du système, en permettant de mettre en place des vérifications plus nombreuses que celles que l'on a aujourd'hui. Nous considérons donc cela comme un moyen d'améliorer l'exactitude du système.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci pour cette réponse.

J'ai après les États-Unis, ensuite l'Espagne, le Kenya et l'Uruguay. Voilà -

ÉTATS-UNIS : Merci, madame la présidente. Et merci à vous tous d'être venus faire cette présentation. Elle est extrêmement importante. J'ai personnellement travaillé longtemps sur cette question, et je pense qu'il sera difficile de passer de WHOIS à RDS. Je suppose que nous pouvons tous nous recycler.

Je voulais rejoindre les commentaires faits par mes collègues des Pays-Bas et de la Malaisie. La question des accréditations est un concept intéressant. Je suis contente que vous ayez évoqué INTERPOL et EUROPOL. Je dois dire que la dernière fois où cela a été évoqué, il y a plusieurs années, les États-Unis (nous) ont fait des consultations internes, domestiques et des consultations auprès d'INTERPOL. Nous en sommes membres. Et à l'époque, ils n'étaient pas capables d'accréditer qui que ce soit. Ils n'avaient ni les ressources ni les capacités. Nous serons donc ravis de les rencontrer et de voir, une fois

de plus, s'ils peuvent nous aider avec un mécanisme. Mais juste pour vous prévenir, même aux États-Unis, c'est très difficile. Le FBI, en fait, ne prend pas la responsabilité d'autoriser les agents d'application de la loi à chaque niveau. Nous parlons du niveau local, très local. Et c'est presque impossible de vérifier cela. Je voulais donc signaler cela comme une légère réserve. Bien évidemment, nous aurons cela à l'esprit lorsque nous allons réviser le rapport. Et merci de nous avoir rafraîchi les mémoires par rapport aux délais. Cela va très vite. Nous voulons aider et être utiles, mais je voulais vous faire part d'une certaine réserve là-dessus. Et je voulais poser une question à laquelle nous n'avons pas répondu aujourd'hui. C'est quelque chose qui nous intéressera. Nous sommes conscients qu'un grand nombre de lois en matière de confidentialité dans d'autres pays font une distinction entre personnes physiques et autres.

Est-ce que ce sera le cas ici aussi ? Ferez-vous cette distinction ? Merci.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Nous n'avons pas... tout d'abord, merci beaucoup d'avoir souligné les difficultés par rapport à cette validation et accréditation. Nous en sommes très conscients. Plus nous déclinons le principe général à un niveau plus détaillé, plus nous sommes conscients des difficultés qui se posent pour que cela fonctionne. Mais oui, nous apprécierons beaucoup toute votre aide dans ce sens. Tout à fait.

Pour la deuxième question, oui, nous ne sommes pas arrivés à une décision claire par rapport à cela car il y a aussi des avantages et des inconvénients. Nous nous penchons là-dessus actuellement et j'espère que nous allons bientôt avoir une vision plus claire de tout cela.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci beaucoup. Suivant, l'Espagne.

ESPAGNE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je suppose que ce programme sera obligatoire pour les nouveaux gTLD. Et que c'est la raison pour laquelle vous avez des délais aussi contraignants pour finir votre travail. Certainement, le délai du 12 août pour vous faire parvenir nos commentaires est un peu court pour nous. J'espère que vous allez vous réunir à nouveau avec le GAC, vous ou le Conseil d'administration, à un moment ou à un autre. Car il s'agit d'une question très importante et je crois que les gouvernements ont leur mot à dire.

Je vois qu'il y a des avantages et des inconvénients. Je salue l'idée de ne pas permettre l'accès public à toutes les données, c'est une idée que l'Union européenne et ses membres préconisent depuis un certain temps.

Mais en même temps. la possibilité d'avoir une base de données centralisée soulève des questions. Car cela pourrait impliquer la communication de données -des données qui peuvent être personnelles- à un espace centralisé. C'est un aspect qui doit être examiné avec le plus grand soin.

En ce qui concerne le système d'accréditation, je suis d'accord avec ma collègue des États-Unis. Je pense qu'il est difficile d'identifier toutes les autorités d'application de la loi, sans parler d'autres entités avec des intérêts légitimes. Parce que, par exemple, dans certains pays d'Europe, nous n'avons pas l'équivalent du FBI pour les États Unis, et tous les

organes administratifs, les ministères, ont des pouvoirs pour faire appliquer la loi.

Nous avons également des autorités régionales et locales avec des pouvoirs pour faire appliquer leurs propres règles. Et ils peuvent avoir besoin d'accéder à ces données. Comment allez-vous identifier tous ces types d'autorités ? Alors je pense que -- vous devriez avoir un certain type de stratégie de sensibilisation pour informer à chaque pays les spécificités de ce système, ou établir peut-être un certain type de système décentralisé avec des bureaux dans certains pays pour diffuser des informations sur ce système. Je vais m'arrêter là. Et j'espère que nous pourrions analyser ceci plus en profondeur dans l'avenir. Merci.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Merci beaucoup. Une précision par rapport à ce que vous avez mentionné au début, il s'agit d'une recommandation qui est adressée au Conseil d'administration, et ensuite le Conseil d'administration l'envoie à la GNSO pour initier un PDP. Cela ne sera pas mis en œuvre avant de passer par toutes ces instances.

C'est donc un élément assez important par rapport à ce que j'ai entendu, le fait qu'il ne s'agit pas d'une mise en œuvre. Ce sera tout d'abord une recommandation. Si nous faisons notre travail correctement, ce sera plus facile pour les gens de capturer l'essence du principe afin de le mettre en œuvre. Mais nous n'avons aucune autorité pour mettre en œuvre cela. Voilà le premier point.

Le deuxième point, que vous avez mentionné et qui rejoint en quelque sorte ce qui a été dit par les États-Unis, est aussi très important.

L'accréditation. Et, je répète, quand nous nous adressons à ce forum ou à cette organisation, il est important de ne pas oublier qu'il s'agit d'un élément clé par rapport auquel nous demandons l'avis du GAC.

Nous ne prenons pas cela à la légère. Nous prenons cette question très au sérieux parce que cette accréditation est l'un des principes de base qui permettront d'améliorer l'intégrité et l'exactitude des données afin que la communauté se sente plus en confiance pour partager des données. Je veux dire, la confiance est un élément fondamental. Et cela commence par l'accréditation comme un moyen de vérification. Nous invitons donc vraiment les membres du GAC à nous aider, à réfléchir et à proposer des idées sur la base de ce qui a été peut-être fait dans d'autres pays, de façon à ce que nous n'ayons pas à réinventer la roue, s'il arrive que des choses ont déjà été faites dans ce domaine.

ROD RASMUSSEN :

Permettez-moi tout juste d'ajouter un dernier point. Je pense que lorsqu'on parle d'accréditation les gens pensent que nous allons devoir trouver chaque agent de l'application de la loi et les accréditer au préalable. Ce n'est pas le cas ici. Nous devons être capables de prévoir un processus où lorsque les gens souhaitent avoir accès aux données et qu'elles disent appartenir aux organisations d'application de la loi, nous puissions avoir un processus qui nous permette d'accréditer ceux qui veulent vraiment accéder à ces données. Nous n'allons pas essayer de chercher qui dans le monde peut potentiellement appartenir aux agences d'application de la loi ou à d'autres groupes.

Et je pense que vous avez soulevé également un point par rapport à l'accès aux données. Est-ce que cela peut se substituer à la capacité

d'un pays à accéder aux données ? Bien évidemment, s'il y a un bureau d'enregistrement ou un registre dans votre juridiction locale, vous aurez les mêmes droits que vous avez aujourd'hui. Cela ne sera en aucun cas affecté.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci pour ces réponses. J'ai le Kenya, l'Uruguay, l'Australie et l'Allemagne. Et ensuite je crois qu'il faudrait essayer de conclure. Nous prenons un peu de retard mais merci de nous accorder un peu plus de temps. Kenya, s'il vous plaît.

KENYA : Merci beaucoup au Comité pour le travail qu'il a fait. Mon commentaire fait suite à ceux de mes collègues. L'Internet s'est développé sur la base d'arrangements informels avec les acteurs des différentes juridictions. Souvent, les régulations, ou plutôt, les obligations contractuelles de l'ICANN ont été un sous-ensemble des régulations des juridictions. Je pense donc que l'introduction d'une base de données centralisée complique ou aggrave la situation actuelle, qui d'ailleurs n'est peut-être pas parfaite en elle-même. Certains acteurs majeurs dans le domaine d'Internet ont été confrontés à des difficultés par rapport aux lois de leurs pays en matière de confidentialité. Je pense que cet arrangement actuel risque d'aggraver les choses en fonction de la juridiction où les données seront hébergées.

Ma suggestion serait que, du point de vue technologique, il est encore possible d'atteindre une meilleure qualité de services de données sans avoir forcément recours à un modèle centralisé. Je pense qu'il est

possible d'augmenter peut-être la souplesse par rapport à la localisation des données sans pour autant tout mettre dans un même panier. Je crois que ces pistes peuvent être considérées. Mais mon souci reste le même : je crains que le modèle actuel ne complique davantage la question des juridictions et des problèmes de confidentialité. Merci.

ROD RASMUSSEN :

Merci pour les commentaires. Bien évidemment, ces commentaires vont dans le même sens que d'autres que nous avons reçus aujourd'hui et au cours de la semaine. Et je voudrais vous inviter à nous faire parvenir tout commentaire que vous auriez à partir de l'analyse des cas d'utilisation et les objectifs que nous avons identifiés pour le système. Si vous avez des idées pour améliorer ce qui a été proposé, nous aimerions les connaître. Nous aimerions recevoir ces commentaires.

Je dirais aussi que les principes seront pris en compte de manière prioritaire, indépendamment de la localisation que l'on choisira pour le référentiel. Je crois que c'est un excellent conseil pour nous, pour que nous puissions élaborer nos recommandations.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci. Uruguay, s'il vous plaît.

URUGUAY :

Oui. Merci pour les présentations. Nous saluons les progrès accomplis. Mes commentaires rejoignent ceux faits par le Kenya. Nous pouvons travailler sur une base de données fédérée ou sur une base de données centralisée, ce sont des aspects techniques.

Mais l'enjeu ici, je crois, est lié à la gouvernance. Si on a, supposons, une base de données au niveau local dans un pays, qui est réglementée par un PDP -par les principes de chaque pays-, et puis on a une autre base de données centrale qui est réglementée par un des pays qui héberge la base de données centrale, vous pouvez avoir un conflit entre ces deux cadres de gouvernance. Et je ne sais pas comment cela est résolu. Je pense qu'on peut travailler sur une base de données fédérée. Vous avez les moyens techniques pour le faire de façon à ne pas rentrer dans un cauchemar juridique, que nous commençons d'ailleurs à voir apparaître dans d'autres endroits. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. OK. J'ai ensuite l'Australie.

AUSTRALIE : Merci Présidente. Et merci aux membres du groupe d'experts qui sont venus ici aujourd'hui. Je pense qu'il est clair maintenant qu'il s'agit d'une question très importante pour les gouvernements, à plusieurs égards. C'est fantastique que nous soyons en train d'avoir cette discussion, et j'espère que nous allons pouvoir continuer à le faire.

Comme d'autres dans la salle, j'ai travaillé sur ces questions pendant un certain temps. J'ai eu le plaisir de faire partie du groupe de révision du WHOIS. Et il est intéressant de voir que vous essayez de venir à bout de certains problèmes auxquels nous avons consacré pas mal de temps. Il s'agit, bien évidemment, d'une question très difficile : trouver l'équilibre entre le niveau approprié d'accès versus le niveau approprié de

confidentialité est un point critique. J'ai entendu des collègues dans la salle parler sur les problèmes liés à l'accréditation et à ses complexités.

Ça vaut ce que ça vaut, mais l'équipe de révision du WHOIS, bien évidemment, s'est déjà penché sur cette question. Et vous aurez vu un certain nombre des recommandations élaborées par ce groupe. Nous avons été confrontés aux mêmes problèmes que vous, je crois. Certaines choses sont relativement simples au niveau des principes, mais deviennent beaucoup plus compliquées lorsqu'on les examine plus en détail. Une de nos recommandations était assez simple et consistait à suggérer que l'on réunisse toutes les parties prenantes concernées dans une même salle pour discuter ces questions, notamment pour savoir quels sont les éléments de données à gérer, qui peut y avoir accès, dans quelles circonstances, etc. Ce n'est pas uniquement les agents de l'application de la loi et les candidats aux marques déposées. Ce sont les organes de certification nationaux. C'est tout un ensemble de personnes qui auront des raisons légitimes pour vouloir accéder aux données, des raisons qui doivent être examinées à la lumière des considérations appropriées en matière de confidentialité. Il y a, bien évidemment, une tension intéressante.

Un autre point qui n'a pas été évoqué et que je voulais soulever -et je suis vraiment content que vous vous penchiez dessus- c'est l'exactitude. Une fois encore, c'est un point qui a été étudié par l'équipe de révision du Whois. Et une fois encore, nous sommes restés à un niveau assez général. Parce qu'un aspect à souligner, c'est qu'il y a évidemment des moyens pour améliorer l'exactitude des nouvelles informations qui rentrent dans le système. Mais nous avons une vaste base de données héritée. Et comme on le sait, il y a des niveaux élevés d'inexactitude

dans cette base de données préexistante. Alors, si vous avez des idées sur la façon dont ce nouveau mécanisme ou système que vous développez pourrait aider à améliorer l'exactitude de l'énorme quantité d'informations préexistantes, cela serait extrêmement utile, je crois.

J'espère donc avec impatience que l'on pourra poursuivre le dialogue dans ce sens. C'est un domaine particulièrement important et critique. Merci encore d'être venus aujourd'hui.

JEAN-FRANCOIS BARIL : Merci beaucoup. Bien entendu, le travail accompli par le groupe de révision du WHOIS a été la première chose que nous avons examinée. Nous avons également Susan Kawaguchi, qui se trouve dans notre groupe aussi. Nous nous sommes beaucoup inspirés de ces recommandations, qui ont été à la base d'une grande partie des éléments qui ont servi à notre travail.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. J'ai ensuite l'Allemagne, qui est le dernier intervenant dans l'ordre de prise de parole que j'ai aujourd'hui. Allemagne, s'il vous plaît.

ALLEMAGNE : Oui, merci. Et merci à vous pour cette présentation si intéressante. Je pense que c'est une discussion importante pour poursuivre le dialogue dans l'avenir. Et nous saluons la possibilité de le faire. Franchement, il est encore prématuré pour moi de vous donner une position définitive de notre gouvernement sur cette question.

Cependant, je voudrais me faire l'écho de ce qu'ont dit d'autres collègues par rapport à l'importance de ces problèmes de confidentialité, parce que nous avons des lois nationales en la matière qui doivent être respectées. Comment le faire avec une base de données centralisée... cela peut être à l'origine de complications. Je me demande si vous avez déjà pris en considération la possibilité d'avoir, disons, des bases de données régionales. On n'a pas forcément besoin que ces bases de données soient centralisées. Je voulais savoir si vous avez considéré cette possibilité, qui pourrait être une solution de remplacement pour les données du WHOIS. Oui. Et, comme j'ai dit tout à l'heure - je salue les discussions sur ces questions.

JEAN-FRANCOIS BARIL :

Merci beaucoup. Bien évidemment, quand on parle de confidentialité, c'est un point prioritaire dans notre programme de travail. Il n'y a pas de confidentialité sans exactitude, si bien qu'il nous faut de l'exactitude et vice-versa. Oui, cela est bien pris en compte. Et toute solution susceptible de se substituer à la base de données centralisée est en cours de révision et de considération. Car nous comprenons aussi les avantages et les inconvénients, ou plutôt nous essayons de comprendre les avantages et les inconvénients. Merci pour votre soutien.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

OK. Merci beaucoup au groupe de travail d'experts d'être venus nous faire cette présentation, notamment Jean-François et Rod. Je crois que le GAC a bien pris note de l'état d'avancement de votre rapport et des périodes de commentaires. Je pense que les membres du GAC

voudront vous adresser les commentaires sur cette question directement, car il s'agit d'un processus qui est en cours actuellement.

En fait, je vous encourage à le faire. Si l'on veut avoir une influence sur le développement de ce travail que vous faites, le moment d'intervenir c'est maintenant. Et très clairement, c'est une question qui continuera à faire l'objet de discussions dans la communauté. Merci infiniment. Ces informations ont été vraiment intéressantes pour nous.

JEAN-FRANCOIS BARIL : Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. OK.

Je crois que le Brésil a une annonce à faire maintenant, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour. On attend quelques minutes jusqu'à ce que tout le monde ait regagné sa place.

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK. Sommes-nous prêts, Brésil ? S'il vous plaît. Attendez un moment. Sally va commencer. C'est cela que vous voulez me faire comprendre ?

Oh, Sally bouge sa tête.

BRÉSIL : Sally, si vous pouvez faire l'annonce de la part de l'ICANN et puis le gouvernement fera la deuxième annonce.

SALLY COSTERTON :

OK. Merci. C'est Sally Costerton, pour la transcription. Du personnel de l'ICANN.

Je voulais vous annoncer formellement --nous voulions vous faire savoir que nous avons une brève annonce à faire. Certains d'entre vous connaissent Everton Lucero, qui dirige nos activités de participation des parties prenantes, avec l'accent mis sur le Brésil. Il a partagé plusieurs mois avec nous et ses contributions ont été formidables. Il retourne travailler pour le gouvernement du Brésil et pour son ancien patron, le Ministre d'affaires étrangères du Brésil. Je voulais faire figurer formellement dans le compte-rendu que nous remercions profondément Everton pour ses contributions au travail du personnel de l'ICANN et que nous remercions le gouvernement brésilien pour l'engagement dont il a fait preuve vis à vis du modèle de l'ICANN avec cette décision. Nous sommes très optimistes. Nous restons très ouverts. Il s'agit d'une relation basée sur la confiance et nous nous sentons très encouragés par le dialogue qui a déjà lieu entre nous. Ce dialogue va sans doute s'approfondir et s'accroître grâce au nouveau rôle d'Everton.

Et finalement, je voulais vous annoncer qu'Everton restera à l'ICANN les prochaines 30 jours pour assurer le processus de transition. Nous allons travailler avec le gouvernement brésilien pour lui trouver un remplaçant. Nos sentiments sont partagés : nous ne voulons pas voir Everton quitter le groupe, même si nous savons qu'il restera toutefois notre partenaire dans la communauté. Il bouge un petit peu de place, occupe un autre siège mais notre relation perdure. Nous avons hâte de le retrouver à Buenos Aires dans son nouveau rôle. Voilà ce que je voulais dire. J'espère que cela sera utile. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci Sally. Brésil, s'il vous plaît.

BRÉSIL :

Oui, le gouvernement brésilien a l'honneur de confirmer que le Ministre des affaires étrangères lui-même a invité Everton à reprendre ses fonctions en tant que responsable de la division chargée de la société de l'information. Les compétences et l'expertise d'Everton sont fortement requises dans le Ministère afin d'aider le gouvernement à organiser le débat interne, non seulement sur la gouvernance d'Internet mais aussi sur les politiques liées à Internet de manière plus générale. Grâce à ses qualités reconnues de dirigeant et à sa connaissance de l'approche multipartite, il conseillera le ministre afin de trouver des réponses raisonnables et modérées aux défis que le gouvernement doit relever dans ce domaine.

Même si Everton sera responsable de la division, je voudrais annoncer aussi que M. Alexandre Fontanelle, le responsable intérimaire de la division et éventuel chef de division adjoint, sera le nouveau représentant du Brésil auprès du GAC. Ce sera donc Alexandre qui suivra les réunions du GAC.

Je voudrais également préciser que cette invitation adressée à Everton pour qu'il reprenne son poste dans le Ministère n'affaiblit en aucun cas la participation du Brésil au sein du GAC ou de l'ICANN. Bien au contraire, le ministre souhaitait avoir quelqu'un d'aussi brillant qu'Everton à ses côtés. Seul Everton pouvait le faire. C'est le prix à payer pour être aussi efficace et professionnel, Everton. Bienvenue.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci à tous les deux de cette annonce. Et bien sûr, Everton était déjà un représentant au sein du GAC, ce qui fait que beaucoup de collègues le connaissent très bien. Et c'est vraiment bon de savoir qu'il travaillera encore parmi nous.

Oui, la Commission Européenne, s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Madame la présidente : en ce moment où l'on fait des commentaires sur l'équipe brésilienne - et j'espère bien les revoir l'année prochaine - ils trouvent toujours le moyen de renforcer leurs équipes. Bien que je regrette ce que cela puisse donner en termes de football, et bien, je dois dire que cela me fait plaisir pour ce qui est de la délégation brésilienne. Alors, au nom de l'Union européenne et de ses états membres, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance à Everton et faire des vœux de succès pour ses nouvelles responsabilités.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais revenir sur la discussion que nous avons eue avant la pause, juste un commentaire à considérer lorsque vous rédigerez la version préliminaire du communiqué. Il y avait deux points à débattre sur lesquels nous nous étions mis d'accord lors de notre réunion préparatoire pour cette séquence. L'un d'eux concernait la manière dont nous agissons en tant que GAC et, en rapport avec cela aussi, le Secrétariat du GAC. Maintenant, je comprends que nous n'aurons pas le temps pour le faire puisqu'il est très limité. Mais vous souhaitez peut-être profiter de l'occasion du communiqué pour mettre à jour le GAC sur les étapes que vous envisagez pour la mise en place du

secrétariat du GAC. Je pense que nous bénéficierons tous de cela et il me semble que ce serait utile de l'inclure. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de cette suggestion. Discutons alors de cela quand nous rédigerons la version préliminaire du communiqué. OK.

Alors, merci de l'annonce, le Brésil. Et si nous pouvons prendre encore quelques minutes avant de passer à notre prochaine séance, je veux tout juste m'assurer que nous pouvons projeter notre liste à l'écran et que nous sommes prêts à entamer notre débat sur les chaînes notables.

Ne vous éloignez donc pas trop. Ce n'est qu'un peu... (audio interrompu)

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK. Si nous pouvons revenir à nos places, s'il vous plaît...

OK. Nous pouvons commencer. Je vous demande de remonter un petit peu l'écran pour que nous puissions tous voir ce sur quoi nous allons discuter pendant cette séance.

OK. Très bien. Je pense que nous voyons de quoi il s'agit.

Très bien. Comme vous le savez, dans notre communiqué de Beijing nous avons identifié une série de chaînes que nous voudrions pouvoir examiner encore.

Et c'était clair à ce moment-là, ainsi que pendant la période entre les réunions de Beijing et de Durban, que les candidats et les parties intéressées, les gouvernements, auraient l'occasion d'essayer de

résoudre autant de questions que possible et d'examiner la mise en œuvre ou le degré d'acceptation des sauvegardes que nous avons proposées parce que ces sauvegardes pouvaient en fait ne pas être très appropriées pour aborder les problèmes que quelques membres du GAC avaient exposés pendant nos discussions.

Comme je le vois, ce qui reste ici, c'est les chaînes à propos desquelles nous pouvons encore vouloir discuter et donner des avis conformément au module 3.1. du guide de candidature. Et cela tient compte aussi des quelques retraits qu'il y a eus. Nous savons, par exemple, que la candidature qui avait été présentée pour point zulu a été retirée. Alors elle ne figure pas sur cette liste. Il en va de même pour la candidature pour point patagonia. Elle ne figure pas non plus ici. Et il y a eu d'autres modifications comme, par exemple, une candidature pour -- l'une des candidatures pour point spa qui a été retirée.

Cette information a donc été recueillie et diffusée à tous et elle est disponible en ligne. Les membres du GAC ont rapporté au GAC leurs efforts ou leurs progrès liés aux discussions sur les chaînes. Cette information est aussi disponible pour vous tous et elle a été diffusée bien avant chacune des réunions, ce qui fait que nous devrions avoir toute l'information dont nous avons besoin.

Avant de commencer à parcourir cette liste, je ferai remarquer aussi que nous avons une demande de l'Inde pour un débat sur deux chaînes qui sont point indians et point ram. Nous aborderons donc celles-ci une fois que nous aurons fini cette liste. Nous nous occuperons de cette demande de l'Inde une fois fini le débat sur ces chaînes que nous avons

identifiées pour la communauté, pour les candidats et sur lesquelles nous souhaitons peut-être discuter un peu plus et donner notre conseil.

Maintenant, si nous regardons notre liste, nous voyons Amazon en premier lieu. Et nous avons abordé cela hier. Il y a donc déjà des avis que nous reproduirons dans notre communiqué et nous pouvons considérer que ce débat est terminé.

Si nous allons maintenant voir date ou date, selon la manière dont vous le lirez, puis, je vais m'adresser au Japon. Et je crois que le Japon a de bonnes nouvelles à partager avec nous. Voilà, excellent. Merci. Allez-y, s'il vous plaît.

JAPON :

Merci, madame la présidente. Quant au point date, avec la prononciation latine, point Date, qui signifie le nom géographique historique de deux villes au Japon, après la réunion de Beijing, le gouvernement japonais a essayé d'explorer des solutions mutuellement acceptables entre le candidat et les deux villes de Date, dans la Préfecture de Fukushima et dans la Préfecture de HOKkaido, au Japon.

Avant la conférence de Durban, nous avons eu une réunion directement avec le candidat. Et nous avons pu confirmer que le candidat tiendrait compte de nos soucis quant aux villes de Date. Alors, maintenant nous pouvons trouver un point mutuellement acceptable pour résoudre la question. En conséquence, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que nous sommes en mesure de retirer notre objection. Merci, madame.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, le Japon. Je crois que ce sont de bonnes nouvelles.

[Applaudissements]

OK. Excellent. Je trouve que c'est un bon début. J'espère que cela continuera. Alors, le prochain point de notre liste, c'est Guangzhou. Et je vais demander à notre collègue de Chine de nous conseiller sur toute nouvelle information dont nous devrions tenir compte et de nous faire une recommandation sur la manière d'aborder cela dans cette réunion d'aujourd'hui. La Chine, s'il vous plaît.

CHINE : Merci, madame la présidente. Pour être plus précis, je vais parler chinois. En fait, j'ai envoyé un courriel hier à toute la liste de diffusion du GAC. Et...

[Il parle en langue étrangère]

... le sens principal.

Sont les mêmes... [réception de la traduction en langue étrangère] ... les candidats à Guangzhou et à Shenzhen ont communiqué avec les autorités gouvernementales de Guangzhou et de Shenzhen. Et ils sont en train de discuter d'une solution pour Guangzhou et Shenzhen. Le candidat utilise un nom géographique pour sa candidature. Alors, ils doivent recevoir l'approbation du gouvernement ou, au moins, une lettre de non-objection. Sur ce point, nous n'avons reçu aucune lettre de... pas de lettre de consentement, pas de déclaration de consentement. Et c'est pour cela que nous n'avons pas envoyé notre approbation. Nous allons continuer à observer et étudier cela. Et

pendant cette discussion, comme le nom géographique, s'ils ne sont pas approuvés, ils ne pourront pas poursuivre leur processus d'évaluation. En conséquence, il se peut que nous n'ayons pas besoin du GAC pour établir une objection universelle. Mais, suivant le rôle de l'ICANN, ils auront besoin d'un accord de certification du gouvernement chinois. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Alors, si je comprends bien, quant à Guangzhou et Shenzhen, il n'est pas recommandé que le GAC fasse quelque chose d'autre avec ces chaînes. C'est correct ?

CHINE : Oui. À ce stade nous n'avons peut-être pas besoin d'une objection par consensus pour ces deux candidatures. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Et merci de nous avoir mis à jour sur les efforts que vous réalisez pour résoudre les problèmes sur Guangzhou et Shenzhen avec les candidats. Merci. Je pense que cela nous permet d'aller de l'avant avec notre liste.

Et le prochain point, c'est le golfe Persique. Et je vais me tourner vers les EAU pour leur demander leur point de vue à cet égard. Il se peut aussi que d'autres souhaitent faire des commentaires ou exprimer leurs opinions et les faire enregistrer. Alors, les EAU, s'il vous plaît.

Madame la présidente, la situation pour cette candidature sous le nom du golfe Persique a quelques caractéristiques différentes pour les raisons suivantes.

Nous nous occupons de l'appellation ou du nom d'une masse d'eau en particulier. Ceci doit être fait et suivi de manière à ne pas amener de motivation politique au GAC et à ne pas impliquer le GAC dans quelque chose qui est vraiment au-delà de sa responsabilité et de son mandat.

Madame la présidente, dans la lettre que nous vous avons présentée, à vous et à nos collègues, et qui suivait notre lettre préalable, nous avons expliqué trois questions.

La première concerne la documentation complète que nous avons fournie en ce qui concerne l'usage du terme « golfe Persique » depuis l'an 420 avant J.-C. jusqu'à il y a vraiment très peu de temps et ainsi de suite. Vous avez cette documentation et je ne veux pas aborder encore une fois tout cela. Nous avons présenté cette preuve. Et vous avez tout cela et tout est documenté et nous n'avons rien créé. Ce n'est que des citations que nous avons collectées ici et là.

Alors, madame la présidente, nous sommes allés consulter les directives des Nations Unies concernant le but de l'emploi de ce nom, et cette directive a été aussi documentée de manière appropriée et vous l'avez.

Nous en venons alors au point de l'applicabilité des résolutions 3-20 du groupe particulier des Nations Unies et ainsi de suite et nous avons expliqué que cette résolution, en fait, n'est pas applicable à ce cas particulier. Cette résolution concerne d'autres domaines et n'est donc

pas applicable ici. Et en tout cas, ce groupe n'a jamais eu de débat sur le terme de golfe Persique.

Et nous arrivons au... presque au dernier mentionné par notre distingué collègue des Émirats arabes unis en ce qui concerne le gouvernement pertinent et les autorités pertinentes, et ainsi de suite.

Madame la présidente, ce qui est important ici, c'est que nous nous occupons du terme golfe Persique. Le ou les pays qui sont pertinents sont ceux qui utilisent ce terme. Ceux qui ne se servent pas de ce terme ne sont pas pertinents ici.

Alors c'est une question assez claire : ou bien nous acceptons ceci comme un terme qui sera utilisé dans toute cette région ou bien nous ne l'acceptons pas. Si nous ne l'acceptons pas, ce terme en particulier, cette appellation en particulier, la pertinence de tout cela est liée et revient au pays qui utilise ces appellations. N'allons donc pas au-delà.

De plus, en ce qui concerne la souveraineté des pays autour du golfe Persique ou de cette masse d'eau, madame la présidente, le droit maritime international et la convention des Nations Unies sur la haute mer expliquent clairement qu'il n'y a pas de souveraineté en haute mer ou dans des eaux internationales. La souveraineté du pays sera limitée aux eaux territoriales et, dans une certaine mesure, au cas par cas, à une région particulière concernant la zone économique et pour la communication avec la zone maritime. Cependant, il n'y a de droit de souveraineté d'aucun pays autour de cela. Ce sont des eaux internationales. C'est pourquoi, madame la présidente, vous voyez qu'il y a tant de va-et-vient et tant de mouvement et de circulation et ainsi de suite au golfe Persique à l'heure actuelle. Personne ne peut

s'opposer ni ne peut arrêter aucune flotte naviguant ici et là. Alors, madame la présidente, la question des droits de souveraineté d'un pays en particulier n'est pas pertinente.

En fait, nous voulons revenir à ce sur quoi portaient nos discussions pendant la réunion de Beijing. Nous étions presque à la fin de la réunion sur le point d'avoir cela. Il n'y a pas de consensus sur l'objection par consensus. Il ne faut donc pas l'inclure dans la liste. Et le président a conclu là-dessus. Mais un collègue distingué a généralisé la situation et est revenu vers les autres et, comme nous manquions de temps, cela n'a pas été débattu. Mais (incompréhensible) ses propres opinions pour ces trois raisons que nous avons données. En particulier, pour la haute mer. Cela n'a rien à voir avec la souveraineté d'aucun pays, et deuxièmement, cela se rapporte au gouvernement pertinent ou seulement à ceux qui appliquent ce nom ou nomment cette masse d'eau, le golfe Persique, et pas à d'autres. Pour ceux qui l'appellent différemment, ils sont pertinents si cette appellation particulière est utilisée.

Nous sommes vraiment convaincus, madame la présidente, de ce qu'il faudrait l'éliminer de cette liste. Elle ne devrait pas se trouver dans la liste et cette liste ne devrait pas inclure ce terme à cause du fait que, même si toutes les raisons qu'ils ont données font que nous devrions aller de l'avant sans aucune difficulté, il y a encore des personnes qui ont des opinions différentes ou des soucis. Il n'y a pas de consensus sur l'objection, une objection par consensus. Alors, nous disons que cela devrait se trouver sur cette liste.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Iran. Il est clair qu'il n'y aura pas de consensus sur une objection concernant cette chaîne, alors je pense que nous pouvons finir cette discussion ici. Nous avons la transcription de l'enregistrement et cela sera noté dans les minutes pour cette réunion.

Allons donc au prochain point de la liste. Nous avons abordé Shenzhen et Guangzhou. Allons maintenant à Spa et je demanderai à notre collègue belge de nous mettre à jour sur leurs efforts quant à cette chaîne en particulier.

BELGIQUE : Merci, madame la présidente.

Il y a actuellement plusieurs candidatures pour les gTLD.

Une de ces candidatures est une candidature communautaire.

Les négociations effectuées entre la ville de Spa et les autres candidats ont été... ont réussi. La semaine dernière, nous avons pu conclure un accord avec l'un des candidats.

Dans ce cadre, nous croyons que les négociations doivent se poursuivre pour garantir les droits de toutes les parties et de tous les candidats.

PRÉSIDENTE DRYDEN : ... aussi.

OK. Alors, le prochain point de notre liste, c'est Yun. Et encore une fois, je vais demander à la Chine de nous faire quelques commentaires à propos de Yun.

CHINE :

Merci encore. Je parlerai chinois.

Lors de la réunion de Beijing, nous avons parlé de Yun comme du nom abrégé pour la province de Yunnan, en Chine. La dernière fois, après la réunion de Beijing, les candidats pour Yun, une compagnie d'Amazon, ont communiqué avec le gouvernement provincial de Yunnan. À ce stade, il y a encore franchement une différence entre les deux parties. Ainsi comme pour la candidature pour Yun, il y a deux candidatures. L'une d'elles vient d'une société. L'une d'elles est présentée par YiZhou, et l'autre d'une société Amazon. Avant la réunion de Beijing, le gouvernement provincial de Yunnan a communiqué avec cette partie en particulier, avec YiZhou, et ils ont signé l'accord. La nouvelle société, qui est une société Amazon, n'a pas pu obtenir le consentement. Alors, nous sommes encore dans notre situation initiale. Notre position est la suivante : nous continuerons à exprimer notre objection au GAC.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Alors, vous confirmez que vous demandez au GAC une objection par consensus sur l'une de ces candidatures ?

CHINE :

Oui.

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK. C'est clair.

Très bien.

Alors, si quelqu'un parmi les membres du GAC veut présenter une objection à cette objection par consensus à la candidature décrite par la Chine, je vous prie de l'indiquer maintenant.

Je n'en vois pas, alors nous avons une objection par consensus du GAC pour cette candidature. Merci, la Chine.

Maintenant nous avons thai, alors je demanderai au représentant de la Thaïlande de nous mettre à jour à propos de cette chaîne en particulier.

La Thaïlande, s'il vous plaît.

THAÏLANDE : Merci, madame la présidente et tous les collègues du GAC. Nous voudrions faire une mise à jour sur ce qui est arrivé après Beijing.

Nous avons eu un dialogue en face à face, nous avons échangé des courriels et des communications téléphoniques avec le candidat. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver de solutions sur lesquelles nous mettre d'accord.

Nous avons établi les bases pour la première discussion et nous avons trouvé la manière de le faire. Nous voyons que l'on demande que le thaï soit considéré comme un nom raciste, mais c'est le nom d'un pays, c'est une langue et cela comprend aussi historiquement des noms géographiques. Mais nous étions au courant des conditions du candidat

dans les communautés. Alors nous en avons discuté pour savoir s'il serait possible de bénéficier de la spécification sur l'engagement d'intérêt public ou PIC. Et il a été clair que le candidat établi (incompréhensible) pour la candidature PIC.

Alors pour nous, dans le grand public, il y a des inquiétudes, beaucoup d'inquiétudes des communautés, spécialement parce que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de notre Internet. Et (incompréhensible) nous, et le grand public commence à faire pression et ils commencent à demander au gouvernement quelle est sa position. C'est pour cela que le Premier ministre a donné l'ordre exécutif au Ministre des TIC pour présenter une objection au Conseil d'administration de l'ICANN. Et nous avons classé ce document.

D'autre part, nous avons aussi la demande pour l'objection. Le (incompréhensible) de l'objection est le Thaï (incompréhensible) International, ils ont des marques commerciales pour lesquelles ils n'ont pas les droits exclusifs et ils veulent savoir ce qui arriverait si quelqu'un avait le (incompréhensible) de point Thaï, ce sur quoi le gouvernement doit leur donner une réponse. Alors nous ne voyons pas comment nous pourrions résoudre cela ensemble avec les candidats. Et c'est pour cela que nous demandons le consensus du GAC pour une objection sur cette chaîne.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la Thaïlande.

OK. Alors nous avons une question sur une objection par consensus du GAC. Je demanderai donc aux représentants du GAC s'il y a des objections à une objection par consensus du GAC à la chaîne.

Je n'en vois pas, alors nous avons une objection par consensus du GAC accordée à point Thai.

Merci.

OK.

Nous avons conclu notre travail sur cette liste et je voudrais que nous avancions toujours sur notre ordre du jour à propos de ce que nous avons appelé pour le moment d'autres chaînes. Alors, vous vous souviendrez que nous avons deux chaînes supplémentaires, wine et vin, qui avaient été identifiées pour des discussions approfondies dans le communiqué de Beijing. Celles-ci n'avaient été placées sous aucun point de l'ordre du jour pour faire l'objet d'une objection par consensus, mais elles étaient identifiées comme des chaînes pour lesquelles on pourrait proposer des sauvegardes et ainsi de suite.

Alors, il y a un certain nombre de membres du GAC s'intéressant à ces chaînes. Je vais donc ouvrir le débat et donner la parole à tout membre du GAC souhaitant faire un commentaire sur wine ou vin.

L'Australie ?

AUSTRALIE :

Merci, présidente.

Comme les collègues ont pu voir, j'ai envoyé un courriel à la liste de diffusion du GAC avant cette réunion pour savoir s'il y avait une mise à jour sur cette question des pays intéressés, puisque nous n'avions pas vu de communication depuis la réunion de Beijing.

Je ne crois pas avoir vu de réponse, mais comme mes collègues s'en souviendront, j'avais remarqué dans mon courriel qu'il y avait une sensibilité associée aux indicateurs géographiques que, je pense, nous pouvons tous très bien comprendre; j'ai noté aussi qu'il y a deux sauvegardes génériques sur lesquelles le GAC avait déjà émis son accord dans sa recommandation de Beijing, ce qui semble aborder beaucoup ou la plupart ou, en fait, tous les soucis potentiels associés à point wine et à point... je ne suis pas sûr de la prononciation, vin. Et elles sont là pour assurer que les conditions d'utilisation pour les registrants comprennent une interdiction de pratiques frauduleuses ou nuisibles et pour garantir qu'il y a un mécanisme pour présenter des plaintes s'il y a un enregistrement de nom de domaine étant utilisé pour promouvoir ce type de pratiques ou toute autre activité contraire à la législation applicable.

Du point de vue du gouvernement australien, nous pensons que ces sauvegardes, qui sont à présent acceptées par le Conseil d'administration, tiennent compte de ces inquiétudes et nous proposons que ces questions soient abordées et que ces chaînes soient éliminées de la liste.

Merci, madame la présidente.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l’Australie. Alors, nous avons une proposition pour supprimer wine et vin de cette liste.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, madame la présidente. Je voudrais discuter de cet ensemble de questions ainsi que de la liste de noms géographiques que nous venons de revoir, si vous me le permettez.

Comme nos collègues le savent, j'ai fait circuler une déclaration publiée par les États-Unis sur le site web de la NTIA le 5 juillet, et je pensais que ce serait peut-être utile de résumer un peu cela et d'en expliquer les raisons.

Pour commencer avec point wine et point vin, je pense que je devrais être tout à fait d'accord avec mon collègue de l'Australie. Nous aussi, nous sommes parvenus à la même conclusion : il y a des sauvegardes qui ont déjà été acceptées par le Conseil d'administration et qui sont plus appropriées pour aborder n'importe quelle question qui pourrait être soulevée selon nos collègues, et nous sommes très préoccupés d'avancer sur ces deux chaînes en particulier vers quelque chose de limité ou de spécifique comme l'Australie l'a remarqué.

La question des indicateurs géographiques demeure un sujet de débat pour beaucoup, beaucoup de gouvernements autour de cette table, qu'il s'agisse du niveau international ou de négociations commerciales bilatérales.

Alors nous pensons que ce serait très, très difficile pour nous de donner notre accord à quelque chose qui pourrait avoir un effet sur cela, un effet négatif ou tout autre effet nuisible sur les intérêts de n'importe quel membre du GAC.

Alors par-dessus tout, nous pensons que les sauvegardes doivent être non discriminatoires. Nous sommes donc très satisfaits de ce que l'Australie a proposé, les sauvegardes existantes.

Si je peux me tourner vers les noms géographiques, la déclaration que les États-Unis ont faite le 5 juillet indiquait que nous entendons nous abstenir sur un groupe spécifique d'objections soulevées par des membres individuels du GAC plutôt que de faire avancer notre objection sur les objections, à moins qu'un autre gouvernement s'y oppose.

Et je voulais encadrer le contexte pour la déclaration, parce que je pense que cela concerne principalement les délibérations du GAC à Beijing ainsi que les nombreux échanges entre les États-Unis et beaucoup d'autres membres du GAC dans l'entre-temps.

Comme nos collègues du GAC doivent s'en souvenir, mais je ne crois pas que le grand public soit au courant parce que notre réunion se tenait à huis clos, sauf l'objection à l'objection pour point Persian Gulf faite par mes collègues de l'Iran, les États-Unis ont été le seul membre du GAC à contester les objections soulevées par divers collègues.

Notre position à Beijing était basée sur le fait que nous estimions que la nature d'une objection individuelle quelconque serait unique et liée aux inquiétudes ou à la sensibilité de ce gouvernement spécifique et, de ce

fait, serait mieux abordée au moyen de consultations entre ce gouvernement en particulier et un candidat spécifique.

Les États-Unis n'ont pas cru à ce moment-là que ce serait approprié que ces inquiétudes uniques soient abordées par le GAC dans son ensemble.

C'est juste pour expliquer exactement pourquoi les États-Unis ont pris cette position-là.

Dans la période entre les réunions de Beijing et de Durban, comme beaucoup d'entre vous l'avez fait, j'en suis sûre, nous avons collaboré avec des collègues de tout le monde et c'était très clair pour les États-Unis que, dans certains cas, les gouvernements se sentaient de plus en plus préoccupés de ne pas pouvoir parvenir à un accord avec le candidat respectif.

Alors j'ai voulu en quelque sorte récapituler, pour une question de politesse principalement, la position que les États-Unis ont adoptée à Durban.

Je veux souligner que nous continuons à soutenir la libre circulation de l'information et la liberté d'expression et que, en fait, nous ne voyons pas la souveraineté comme une base valide pour objecter l'utilisation des termes. Nous sommes inquiets à propos de ces types de réclamations sur l'intégrité du processus.

Nous estimons que le GAC avait le même avis lorsqu'il a accepté la définition des noms géographiques de l'ICANN en février 2011 et cela est écrit; et nous sommes d'accord sur le fait que toute confusion potentielle sur un nom géographique pourrait être atténuée au moyen d'un accord entre le candidat et le gouvernement concerné.

En plus, les États-Unis ne sont pas au courant d'un consensus international qui reconnaisse des droits inhérents aux gouvernements pour des termes géographiques. Donc, le choix fait dans ce cas spécifique, notre position ici ne devrait pas être préjudiciable pour aucune position future des États-Unis sur ces questions. À propos, nous reconnaissons que les règles actuelles pour le programme des nouveaux gTLD n'interdisent pas spécifiquement ou même ne conditionnent pas beaucoup de ces chaînes. Alors nous espérons que la question spécifique quant à la meilleure manière d'aborder les inquiétudes de chaque gouvernement, ainsi que d'autres considérations pertinentes, dont la libre circulation de l'information et la liberté d'expression, seront examinées en profondeur lors de la révision du programme des nouveaux gTLD, tel que cela est établi par l'affirmation des engagements.

Nous espérons que la révision fournira des indications sur la meilleure manière d'aborder ces questions dans les séries futures.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention, États-Unis. Quelqu'un d'autre voudrait faire des déclarations avant de continuer à discuter spécifiquement wine et vin ? J'ai l'Union européenne. La commission, et puis l'Iran.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je voudrais faire une déclaration sur wine et vin. Vous voulez la faire maintenant ou après ?

PRÉSIDENTE DRYDEN : Nous le ferons après. Iran, avez-vous une déclaration générale à faire ?

IRAN : Madame la présidente, je voudrais faire une précision. Les gens nous approchent, ils ne voient pas clairement notre position. Madame la présidente, le golfe Persique a fait l'objet d'une candidature. Notre gouvernement n'a pas d'objection pour cette candidature du golfe Persique. Nous n'avons pas d'objections à ces candidatures. Si d'autres collègues ont des points de vue différents, ces différents points de vue, madame la présidente, nous n'en sommes pas d'accord et c'est quelque chose pour laquelle le consensus, le consensus de l'objection n'a pas été atteint. En conséquence cela suivre la voie normale à travers le candidat et l'ICANN, et ainsi de suite, et ce n'est pas à moi de continuer la discussion dans cette réunion. Comme je l'ai dit, encore une fois, pendant la dernière réunion je n'étais pas sur la liste, je n'apparaissais pas sur la liste.

Encore une fois, nous n'avons pas d'objections pour cette candidature.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci l'Iran pour cette précision. OK, l'Union européenne. Commission, continuons notre échange sur wine et vin.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci présidente. Avant tout, je voudrais dire que l'Union européenne et ses états membres sont heureux du fait que nous avons commencé à

éliminer certaines de ces chaînes de la liste, soit parce qu'elles ont été retirées, soit à cause d'une résolution fondée, soit parce qu'elles ont été incluses dans la liste d'objections. Il faut noter que -- notamment celle liée à point date.

À ce stade, nous ne voyons pas de raisons pour modifier l'avis du GAC ni de procéder au-delà de l'évaluation initiale des chaînes restantes. Nous proposons de permettre aux parties concernées de trouver une solution entre elles. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Union européenne. Commission. Je vois l'Australie.

AUSTRALIE : Merci présidente. Et merci à la Commission de l'Union européenne de cette mise à jour. Malheureusement, je dois dire que j'ai identifié quelques préoccupations. La situation, tel que je la comprends, est que le GAC dans son ensemble, a mis la chaîne sur une liste et a demandé de ne pas progresser vers une évaluation. Comme il a été dit à plusieurs reprises, un grand nombre de pays sont intéressés aux chaînes point wine et point vin en dehors de l'Union européenne, et cela inclut l'Australie. Malheureusement, nous ne faisons pas partie des négociations en cours, apparemment. Nous ne savions même pas qu'elles étaient en cours. Il semblerait que le GAC a été utilisé comme un mécanisme pour mettre en pause une candidature afin qu'un nombre limité de membres du GAC puissent contrôler leurs propres intérêts. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais vous pourriez peut-être

me corriger si je me trompe. Si c'était le cas, je dois dire que je suis un peu préoccupé.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci l'Australie. On demande aux collègues de donner des précisions. Y a-t-il des demandes de parole ?

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente, et merci Peter d'avoir partagé la position et les préoccupations de l'Australie. Je crois que vous auriez dû les partager avec nos collègues de l'Europe car, encore une fois, c'était le GAC qui voulait -- je veux direlaissez-moi recommencer.

Certains membres du GAC sont allés à Beijing, où ils ont proposé des approches. Nous étions incapables d'accorder une terminologie spécifique pour les sauvegardes proposées pour ces deux chaînes en particulier parce qu'en effet, le résultat aurait été discriminatoire, et nous en avons tous discuté.

Comme l'Australie l'a bien dit, nous n'avons rien vu s'en venir pendant la période de transition. Je vous remercie de votre suggestion de ne pas laisser ces chaînes en suspens. Il faut qu'elles avancent. Mais je crois que je dois manifester la même hésitation et la même préoccupation de mon collègue de l'Australie. Nous aussi, peu importe ce que l'on pense du vin américain, nous avons une industrie viticole et nous croyons qu'elle mérite le même type de protection et accès, quel qu'il soit, que les groupes que vous mentionnez et qui contactent directement les candidats.

Je suis sûre que les candidats seraient avides de savoir qu'il y a plusieurs autres gouvernements non-européens dans cette salle, qui croient que leurs experts dans l'industrie devraient également être consultés. Je crois qu'il faudrait éviter de mettre ces candidats dans la position de se voir obligés à donner leur accord aux sauvegardes qui, en effet, sont discriminatoires dans le monde entier. Je crois que ce résultat serait vraiment indésirable. Je demande que cela soit inclus dans la version officielle. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci les États-Unis. L'Allemagne, s'il vous plaît ?

ALLEMAGNE : Oui, merci, j'aimerais poser une question sur la discrimination et les situations potentielles de discrimination. Ce n'est pas -- possiblement négocier et aussi probablement, si nécessaire, inclure les gouvernements des États-Unis et de l'Australie dans ce genre d'interaction. Ce serait peut-être positif que ces deux gouvernements soulèvent des inquiétudes concernant ces négociations et commencer la discussion là-dessus en ce moment. Je pourrais rester dans la situation où en en est et essayer, en fonction des négociations productives que nous avons entreprises -- arriver à une décision finale sur la question puisque nous sommes -- nous avons un esprit positif, on le fait de manière positive.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci l'Allemagne. J'ai le Canada et la Belgique.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci le Brésil. Quelqu'un veut répondre à cette question ? OK, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup de votre question, je l'apprécie énormément. L'inquiétude sur laquelle je voulais insister -- et je m'excuse si je n'ai pas été très clair -- c'est le rapport de notre collègue de l'Union européenne. Commission qui, je cite, mène des négociations entre les parties intéressées et les candidats. Je crois que la Belgique a aussi confirmé ce point.

De mon point de vue, mon inquiétude serait que les parties intéressées, je crois -- et j'espère ne pas me tromper -- cela pourrait arriver aux parties intéressées en Europe. Parce que, au niveau global, il n'y a pas d'entité pouvant représenter tous les intérêts affectés ou couverts par ce que nous, en tant que gouvernement, nous appelons des indicateurs géographiques. Cela semble un peu unilatéral, alors qu'il y a un grand nombre de pays producteurs de vin dans le monde entier et autour de la table du GAC. Alors, d'une part je suis reconnaissant à l'Union européenne, et ses membres sont plutôt confiants à ce que leurs intérêts soient traités. Ce que je veux dire c'est que je voudrais tout juste signaler qu'il est nécessaire que nos intérêts soient pris en compte. Je ne vois pas d'autre solution. Je voudrais donc être très clair. Je suis heureux d'aller voir mon industrie et de l'encourager, mais encore une fois, si ces négociations sont en cours - alors là -- je n'ai aucune idée d'où elles en sont. On n'a partagé aucune sorte d'information. Et je

suis préoccupé du fait que les intérêts de mon pays puissent déjà être considérés de manière désavantageuse.

Et je dois dire que je crois qu'il est important que nous, en tant que GAC, nous n'encourageons pas les activités qui franchement, en définitive, ne suscitent des préoccupations que dans un sous-ensemble du GAC. Je veux signaler que nous avons ici des préoccupations et des intérêts qui doivent être pris en compte. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, les États-Unis, l'Italie, s'il vous plaît ?

ITALIE : OK, cette chaîne wine et vin, à laquelle je pourrais associer aliments également, n'était vraiment pas sur la liste. Mais le vrai problème ici c'est que, d'une part, nous disons que nous ne sommes pas d'accord de continuer cela -- sur la liste des districts en retard. Et d'autre part, il y a une inquiétude, par exemple, pour vin, la Fédération européenne des vins d'appellation d'origine contrôlée doit négocier avec les candidats, sans même impliquer d'autres parties intéressées alors qu'il y a une production viticole maintenant en Amérique du sud, en Australie, dans toutes les régions du monde, et donc le problème de ces négociations avec les candidats devient, disons-le, très étendu. Et personne ne veut rester en dehors de la question. Nous supposons -- ce qui va se passer, c'est-à-dire que si ces négociations ne sont pas jugées satisfaisantes par les pays ou les régions, disons que dans le cas présent, je parle de l'Union européenne, seulement à titre d'exemple, il y aura certainement des lettres officielles des gouvernements adressées à

l'ICANN demandant de tout arrêter ou de retarder ou quelque chose de ce genre. Et, bien sûr, nous ne voulons pas être de ceux qui font bande à part -- qui ont des conversations à part avec les candidats. Nous aimerions le faire de manière ouverte. Et c'est un problème lié à ces négociations avec les candidats pour les chaînes sensibles comme vin et ensuite j'ai signalé aliments seulement à titre d'exemple. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci l'Italie. J'ai quelques demandes supplémentaires que nous allons traiter, mais je voudrais juste rappeler aux intervenants dans ces discussions que notre sujet d'inquiétude, c'est que va faire le GAC. Et ce que j'entends, c'est qu'il n'y a pas de proposition en face pour discuter des protections ou des tactiques, quelque chose que le GAC pourrait accepter, et qu'il n'y a pas non plus d'accord du GAC pour conserver les chaînes sur la liste.

Donc, encore une fois, je vous conseille vivement de vous concentrer sur ce que doit faire le GAC, et qu'il puisse le faire raisonnablement. Voilà les deux observations que je peux faire sur cette discussion pour le moment.

J'ai l'Union européenne. de l'Union européenne, l'Australie et la Suisse.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup. Peut-être trois brefs commentaires. Tout d'abord, ceux qui étaient présents ainsi que le GAC à Beijing savent qu'il s'agit d'un avis tout à fait équilibré et éclairé, c'est vrai.

Deuxièmement, vous avez demandé quelle était la position. La position du GAC, à ce stade, a été de conseiller au conseil de ne pas aller au-delà d'une évaluation initiale. Puisqu'il n'y a pas de consensus pour une modification, il n'y a aucune raison de le faire. C'est notre position. Comme cela a été signalé par certains de nos collègues, bien sûr, à la fin, si ceci vient de cette liste, comme cela a été fait par certains, tous ceux d'entre nous assis à cette table seront ravis. Voilà pour les déclarations. Mais, à ce stade, nous n'avons fait que suivre l'avis que nous avons accordé à Beijing.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci, l'Union européenne. Commission. Et maintenant nous avons

l'Australie.

AUSTRALIE :

Merci, Présidente, et encore une fois merci à mes collègues pour ces éclaircissements sur ces questions très utiles.

Je pense qu'en tout premier lieu et afin d'apporter un soutien à la question de mon collègue brésilien, voici différents noms géographiques que nous avons mentionnés aujourd'hui. Ces noms géographiques intéressent manifestement un, quelques-uns ou plusieurs pays et ceci pour des raisons tout à fait compréhensibles. Ces chaînes sont mondiales et intéressent de nombreux pays. Comme nous l'avions évoqué, de nombreux pays ont des industries vinicoles, de nombreux pays sont signataires de l'accord TRIPS, de nombreux pays ont une législation nationale traitant des indicateurs géographiques, dont l'Australie. Ils constituent, fondamentalement, un enjeu différent pour

cette question des noms géographiques. Ce qui me trouble profondément, je crois, c'est que le GAC a donné un avis au Conseil de l'ICANN l'invitant à faire une pause, à ne pas permettre que ces candidatures passent une évaluation initiale et qu'un sous-groupe des membres du GAC, à l'insu des autres membres du GAC, ait poursuivi dans son intérêt, alors qu'il était clair et que cela avait été précisé, que d'autres membres du GAC ne partageaient pas le même point de vue.

Nous avons eu une discussion à Beijing ; si nous avions tous partagé le même point de vue, nous aurions résolu la question là-bas. Ceci implique des difficultés commerciales et des problèmes d'IP, il y a des négociations en cours dans d'autres forums et je ne pense pas que nous puissions les résoudre de cette façon. Je n'ai encore jamais entendu quiconque mentionner quels étaient les enjeux qui vont au-delà des protections actuelles du GAC déjà en place et dont il est question. La question du comportement frauduleux ou trompeur ou de la violation des lois en vigueur est déjà couverte par les protections du GAC et je ne vois pas bien quelles sont les protections supplémentaires nécessaires.

Alors si des collègues pouvaient éclaircir cela ici aujourd'hui, nous pourrions franchir une étape utile car, pour l'instant, nous avons une position du GAC qui n'est pas claire et des négociations en cours avec un candidat sans avoir de position claire du GAC et certaines personnes qui ne participent pas à ces discussions.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Australie. Et maintenant nous avons la Suisse.

SUISSE :

Merci. Comme les autres, nous produisons du vin, même en montagne, et cela nous concerne également. Je pense que les États-Unis ont un but, ainsi que l'Australie, en disant qu'il faut trouver une solution et que fondamentalement, peu importe -- je ne suis pas impliqué -- que je n'ai pas eu connaissance de ces négociations, et qu'elles doivent concerner principalement les intérêts légitimes de tous les acteurs. Et je -- concernant ce que l'Australie a dit au début, je pense que nous aurions besoin d'un peu de temps pour tout examiner, ce qui est réellement là, déjà prêt sur la table et que nous n'avions pas vu avant ; je pense que nous sommes tous d'accord que ces négociations avec le candidat et le GAC ou les personnes concernées d'une certaine façon par le GAC ou les pays concernés devraient se poursuivre, et nous pourrions -- comme nous l'avons entendu, nous pourrions arriver à un accord assez rapidement, ce qui conviendrait à tout le monde. Je voudrais demander que nous menions ces négociations avec le candidat de manière ouverte et inclusive, mais attendez, laissez-le sur la liste pour le moment jusqu'à ce que ce processus de négociation avec le candidat soit résolu à la satisfaction de toutes les personnes concernées. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci la Suisse.

Brésil

BRÉSIL :

Merci, présidente. Merci aux États-Unis pour cet éclaircissement. Merci à l'Europe ainsi qu'à l'Australie pour cet éclaircissement. Excusez-moi. Peut-être que mes doutes sont également ceux d'autres

représentants. Je n'ai rien compris jusqu'à présent. Mais je pense que je soutiens la position des États-Unis. Je pense avoir compris la position européenne. L'Europe veut maintenir la liste telle qu'elle est actuellement pour poursuivre les négociations. Les États-Unis voudraient protéger leurs associations et ensuite les inclure dans ces négociations ou protéger leurs droits pour se protéger au moins.

Il me semble que ces deux positions ne sont pas contradictoires. Mais je n'ai pas encore compris la position de l'Australie. C'est bien ça, Suzanne ? La position des États-Unis est de protéger les associations américaines pour qu'elles participent aux négociations, ce n'est pas contradictoire avec la position européenne, il me semble. Ou je n'ai rien compris du tout.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Merci, madame la présidente. Merci le Brésil. Parce qu'en fait, vous avez touché, en quelque sorte, une question essentielle. C'est une question très, très compliquée, en fait. Il y a beaucoup plus d'intérêts gouvernementaux en jeu autour de cette table. Tout pays producteur de vins a des intérêts ici. Mais, si je pouvais revenir en arrière, il ne s'agit pas uniquement d'un pays s'installant autour de cette table avec ses propres intérêts. Et c'est bien évidemment ce que je fais. C'est ce que nous faisons tous.

Mais à Beijing, la raison pour laquelle nous avons fini par reporter ces deux chaînes -- et comme l'a très bien fait remarquer l'Australie, les

indicateurs géographiques sont fondamentalement différents de toutes nos discussions sur les termes et les noms géographiques. Ils sont fondamentalement différents. La raison pour laquelle nous les avons reportées était qu'il y avait une langue de protection proposée par des collègues européens et la Commission européenne avec le soutien des états membres, et que d'autres collègues n'ont pas pu accepter. Carrément. Et nous avons manqué de temps. Nous avons accordé de les mettre sur la liste des reports.

Pendant les mois qui se sont écoulés entre Beijing et Durban, nous n'avons vu aucune proposition ultérieure de langue de sauvegarde de la part des créateurs. L'Australie et les États-Unis ont un peu réfléchi à la question. Je suppose que d'autres pourraient aussi bien le faire. Certainement, je sais qu'il y a de nombreux pays producteurs de vins, encore une fois, assis autour de cette table. Nous sommes revenus aux sauvegardes que le GAC a accordées à Beijing, les sauvegardes générales qui ont été maintenant acceptées par le conseil. Et nous croyons que ce sont les bonnes sauvegardes. Et j'ai de fortes craintes à propos du maintien d'une quelconque position du GAC pour garder ces deux chaînes en attente, parce que je ne crois pas que nous puissions arriver à un accord. Il n'y a aucun accord sur une sauvegarde en particulier. L'Australie et les États-Unis ont proposé d'utiliser des sauvegardes de journaux. J'aimerais pouvoir penser qu'un accord pourrait être trouvé avec le GAC, suffisamment satisfaisant pour retirer ces chaînes de la discussion. Cependant, je suis d'accord avec les inquiétudes de mon collègue australien quant aux négociations en cours, mais uniquement entre un sous-groupe d'intérêts de certains membres du GAC. Et elles ne sont pas exhaustives. De sorte qu'elles ne

peuvent pas refléter une position du GAC. Ce n'est pas une position appropriée pour le GAC.

Je remercie ceux qui m'ont informé que tout cela était en cours. Je ferai certainement tout mon possible pour entrer en contact avec mon industrie et tout mon possible pour m'assurer qu'ils puissent participer. Toutefois, je répète, nous avons de sérieuses inquiétudes sur la façon dont ce processus se déroule. Je ne crois pas que les chaînes doivent rester sur une liste du GAC en vue d'une discussion ultérieure, car je suis d'accord avec l'Australie sur le fait que nous n'allons pas résoudre des problèmes sur lesquels nous n'avons aucun accord dans d'autres forums internationaux. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci les États-Unis. J'ai la Suède, la Commission européenne et l'Australie.

SUÈDE : Merci beaucoup. C'est une discussion passionnante. Nous sommes aussi producteurs de vin en Suède, croyez-le ou non. Cependant, vous n'aimeriez pas y goûter. L'Australie et les États-Unis mentionnent les sauvegardes que le conseil a acceptées. En toute bonne foi, je ne peux pas donner une définition de ces sauvegardes. Pourriez-vous s'il vous plaît faire une description très en détail de ces sauvegardes et me dire où est-ce que je peux les trouver. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Je pense que l'Australie est prête à vous répondre.

AUSTRALIE :

Merci de m'accorder cette occasion de m'exprimer. Pardon, si ce n'était pas clair avant. Dans le communiqué de Beijing, je vous rappellerai qu'il y avait six sauvegardes initialement proposées par les États-Unis avec l'aval du GAC, émises comme un avis consensuel, et qui devraient être applicables à tous les nouveaux gTLD.

La deuxième d'entre elles est classée sous la rubrique atténuation des activités abusives. Elle déclare que les opérateurs de registre garantiront que les conditions d'utilisation pour les registrants comprennent les interdictions concernant plusieurs aspects, dont les pratiques frauduleuses ou mensongères, ou bien des activités contraires au droit en vigueur.

Et puis la cinquième des 6 sauvegardes fait référence au dépôt et au traitement des plaintes. Les opérateurs de registre garantiront l'existence d'un mécanisme destiné à porter plainte contre les opérateurs de registre, etc. afin de pouvoir lutter contre les violations au système. Par conséquent, quiconque se livre à -- des pratiques frauduleuses ou mensongères ou à des activités contraires au droit en vigueur, seront confrontés à un mécanisme de conformité luttant contre ce genre de questions. À titre d'exemple, en Australie, comme je l'ai dit, nous sommes signataires de l'accord TRIPS, nous avons une législation nationale en matière d'indicateurs géographiques. Suite à cela, en Australie nous ne produisons plus de champagne. Mais c'est -- le champagne se vend encore en Australie. Il est importé en Australie. Il ne se transforme pas en quelque chose d'autre, magiquement, lorsqu'il arrive en Australie. C'est du champagne, et les australiens sont

autorisés à vendre du champagne. Si nous étions --s'il devait être dénaturé et que le vin australien devait être vendu en tant que champagne, il relèverait de ces sauvegardes. Mais il n'y a aucune interdiction pour qu'une société australienne importe du champagne, vende du champagne ou ait du champagne en son nom propre. Cela ne concerne pas simplement la production viticole. Il s'agit d'une question commerciale plus étendue, de l'accès à un marché. Nous sommes profondément convaincus que les sauvegardes actuelles traitent les risques de manière appropriée sans aller trop loin dans des domaines où il n'existe aucun accord et où il est totalement inapproprié d'aller. J'espère que cela clarifie la question.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Australie. Ensuite j'ai la Commission européenne, allez-y !

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, présidente. Lors des interventions, j'ai tâché d'avoir un ton plutôt modéré et de respecter les distingués délégués des autres pays. Par conséquent, je n'ai pas commencé à pinailler sur certaines questions, comme par exemple - et c'est peut-être mon problème parce que je n'étais pas à Beijing -- je ne vois vraiment pas de sous-sections du conseil du GAC. Je vois seulement une liste de chaînes sur lesquelles nous ne devrions pas intervenir. Les noms qui figurent là ne figurent pas dans l'avis. Point 1.

Deuxièmement : si les sauvegardes qui ont déjà été introduites et acceptées avaient été suffisantes, nous ne serions pas là. Parce que, pour être honnête, lorsque je suis d'accord de donner l'avis du GAC au

Conseil de l'ICANN, je suppose qu'ils vont l'accepter. La situation n'a pas changé. Le troisième point est un point de procédure. Comme avec certaines autres discussions que nous avons eues, l'avis consensuel du GAC est que ces chaînes ne doivent pas être proposées. Ceci date de Beijing.

La présidente a demandé s'il y avait quelqu'un qui voudrait modifier son avis ? L'Australie a ouvert ce débat. Ça se justifie. Je ne vois pas de consensus pour la modification de l'avis. Et par conséquent, je voudrais m'en tenir à là où nous en sommes.

Quatrième point, si j'entends les États-Unis dire que le texte initial des sauvegardes qui a été proposé par l'Union européenne et ses états membres à Beijing est maintenant acceptable, alors je serai heureux de le signaler de retour chez moi et de voir si cela pourrait éventuellement changer notre position. Voilà les points que je voulais souligner.

Présidente, je pense que la situation ainsi -- et nous avons eu d'autres discussions sur des chaînes pour lesquelles il n'y avait aucun consensus pour modifier l'avis. Je voudrais simplement suggérer de clôturer ce débat et de prendre note qu'il n'y a aucun consensus pour modifier l'avis.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci, Commission Européenne. En ce qui concerne la façon dont nous avons initié la discussion, je n'ai pas demandé à mes collègues, autant que je me souviens, s'ils voulaient modifier leur avis ou pas. Toutefois, j'ai bien remarqué dans cette discussion qu'il s'agissait d'une question

d'intérêt pour plusieurs membres du GAC. J'ai également remarqué qu'une opposition au consensus du GAC n'était jamais à l'ordre du jour.

J'ai une question à vous poser : si vous lisez littéralement ce qui est référencé dans le communiqué sur cette chaîne en n'allant pas au-delà de l'évaluation initiale, si vous voulez poursuivre vos discussions avec le candidat, cela signifie-t-il qu'à la prochaine réunion vous pourriez revenir chercher une opposition au consensus du GAC pour wine et vin ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne regarde pas vers l'avenir. Je regarde le présent. À ce stade, les conversations se poursuivent. Nous devons nous assurer que toutes les parties intéressées soient concernées. Lorsque les choses avanceront, nous verrons quelle est la position. J'espère que nous serons en mesure de dire que nous pouvons retirer maintenant cette question de la liste car tous les problèmes sont résolus. Si ce n'est pas le cas, je ne sais pas quelle serait notre position. Mais ça, c'est pour plus tard. Pour l'instant, nous en sommes là.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci pour cette précision. Et je suis sûre que vous le comprendrez, en tant que présidente, je veux que ce que vous attendez que le GAC accomplisse, soit extrêmement clair, le GAC dans son ensemble, le GAC avec la totalité de ses membres. Et je n'ai pas encore fait la clarté sur ce point. Je ne vois pas de texte de sauvegarde devant nous. Je ne comprends pas bien le « c'est maintenant », peut-être que ce sera quelque chose à inclure dans l'ordre du jour de l'opposition au

consensus du GAC. Cela n'a jamais été le cas. Aucune chaîne n'y a jamais été. Ça ne me semble pas clair.

OK. Et maintenant nous avons l'Australie, allez-y !

AUSTRALIE :

Merci, présidente.

Je ferai une brève intervention pour répondre au point 2, je crois, de la Commission européenne qui mentionnait que si nous nous étions mis d'accord -- si les sauvegardes actuelles étaient suffisantes, nous n'aurions pas eu cette discussion. Ma question, que j'ai déjà posée et que j'ai également posée dans un courriel avant cette réunion, est la suivante : quelles sont les sauvegardes supplémentaires nécessaires et pourquoi ? Quels sont exactement les risques que nous tentons de couvrir avec ces sauvegardes supplémentaires ? Je ne comprends toujours pas. Et on ne m'a jamais expliqué, ni à qui que ce soit d'autre au GAC, pour autant que je sache, quels étaient les risques que nous cherchons à couvrir et qui ne peuvent pas être couverts par les sauvegardes actuelles. Je pense que, en l'absence de cette information, il est très difficile d'avancer davantage.

Il semble relativement clair -- et je pense que les États-Unis dans leur déclaration écrite démontrent très clairement qu'il y a peu de chances d'avoir un accord sur des sauvegardes supplémentaires, et dans lequel cas, je me demande pourquoi cela reste sur la liste. Si nous ne pouvons pas atteindre un consensus du GAC sur les sauvegardes, que recherchons-nous ? Comme je le disais au début, tout ce que nous semblons parvenir à faire c'est de nous servir d'un processus du GAC

pour permettre à certains pays de défendre leurs intérêts avec un candidat. Dans le cadre des négociations en cours, je pense vraiment que, en tant que membres du GAC, nous devons accepter ce dont nous allons discuter avec le candidat. Autrement, nous allons très mal terminer, je le sens, avec plusieurs parties discutant avec des candidats et ne trouvant pas d'accord avec le -- les uns avec les autres. Je pense que ce serait très regrettable. S'il y a plusieurs parties du GAC qui se disputent effectivement devant un candidat, je crois que nous devrions vraiment chercher à éviter ce genre de situation. Et, pour autant que je sache, nous n'avons pas d'accord au sein du GAC ; et ce dont nous discutons n'est toujours pas clair pour moi.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Australie. OK. La Suisse, allez-vous nous aider là ?

SUISSE : J'espère, je ne sais pas. Je me demandais seulement si nous pourrions donner une chance de dire à ceux intéressés à avoir un texte de sauvegarde supplémentaire, d'essayer de s'asseoir ensemble au déjeuner et de revenir avec quelque chose en début d'après-midi et nous essaierons de voir, sans y passer trop de temps j'espère, s'il y a ou non une possibilité de réussir. C'est une idée qui m'est venue à l'esprit juste maintenant.

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK, les États-Unis et ensuite l'Espagne.

ÉTATS-UNIS :

Je vous en remercie. Certainement, je suis toujours heureux de m'asseoir aux côtés de collègues et de collaborer avec eux. Nous l'avons fait, oh, je n'arrive même pas à me rappeler. Je ne sais plus exactement combien de fois nous nous sommes réunis avec des collègues à Beijing. Mais je crois que pas mal de fois.

Nous étions incapables d'arriver à un accord.

Je voudrais suivre la question de l'Australie posée à nos collègues européens. Qu'y a-t-il au-delà de la sauvegarde que nous avons déjà acceptée pour ce que vous recherchez ? Je pense qu'il est regrettable que nous n'ayons pas pu donner plus de détails sur la liste du GAC entre Beijing et maintenant.

Alors que je comprends votre point de vue, Thomas. La Suisse, comme toujours, tente de forger un moyen neutre d'aller de l'avant, ce n'est pas une question qui puisse se résoudre en une demi-heure autour d'un sandwich. Plusieurs mois se sont écoulés dans l'intervalle. Plusieurs mois sans communication d'aucune sorte, sauf de l'Australie et ensuite des États-Unis pour nous proposer de faire confiance aux sauvegardes générales déjà convenues par le GAC et déjà acceptées par le Conseil.

Alors il me semble avoir une compréhension différente de ce que serait le consensus par rapport à celle de la Commission européenne. Ce -- ce que vous voyez dans le communiqué de Beijing a reflété l'accord à ce moment-là, à cette réunion, pour des raisons tout à fait spécifiques. Je suis d'accord avec notre présidente. Je n'ai aucune idée de ce que l'on nous demande d'accepter ici. Alors soit nous parvenons à un consensus du GAC selon lequel les sauvegardes actuelles que nous avons déjà proposées seront traitées, soit nous n'y parvenons pas. Mais dans les

deux cas, il me semble, ces deux chaînes doivent provenir d'une liste du GAC car nous n'avons pas de question du GAC sur laquelle prendre position, j'ai l'impression. Je suis un peu désorienté. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci les États-Unis. Espagne.

ESPAGNE : Merci, madame la présidente. Je remercie mon collègue de sa bonne volonté pour essayer de résoudre la question pendant la pause déjeuner. Dans ce cas, il faut dire que je suis d'accord avec Suzanne. Ce sera plutôt difficile d'arriver à un accord pendant le déjeuner.

Vous continuez à dire que nous avons des sauvegardes dans la catégorie zéro de l'avis du GAC et qu'on peut les appliquer à ces chaînes. Je suppose que la possibilité de les appliquer à vin et wine a également été étudiée pendant la réunion du GAC à Beijing. Je pense que l'on a également étudié la possibilité de les inclure dans la catégorie 1. Mais toutes les deux ont été rejetées.

En ce qui concerne la catégorie zéro, je pense qu'elle n'est pas suffisante comme protection des indications géographiques.

Ceci dans le but d'informer mes collègues du GAC qui ne sont peut-être pas au courant du problème dont nous parlons en ce moment. Il y a un conflit d'intérêts dans ces candidatures. Nous avons des marques déposées et nous avons des indications géographiques. Il se trouve que les deux doivent être protégées par des traités internationaux. Et, dans ce cas, les membres européens du GAC, ou tout du moins les membres

de l'Union européenne, ont un fort intérêt à protéger les indications géographiques et à obliger les traités internationaux à les reconnaître. Nous faisons tout notre possible pour négocier avec le -- pas moi, pas mon gouvernement. Mais peut-être que ces conversations pourront parvenir à une bonne fin. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Espagne. OK. France

FRANCE : Merci, madame la présidente. Il faut que la France soit d'accord avec la position exprimée par la Commission européenne et qui vient d'être exprimée par l'Espagne. En ce qui concerne le processus de négociation qui a été initié, nous aimerions rappeler que c'était grâce au consensus auquel nous sommes parvenus à Beijing que le processus de négociation a pu être initié. À ce que j'ai compris, ce qu'a compris mon pays, ce processus, si nécessaire -- et il est nécessaire -- serait ouvert à toutes les parties intéressées. Nous sommes très nombreux à être favorables au maintien de l'avis qui a été décidé à Beijing afin d'avoir la possibilité et l'opportunité que cette négociation nous amène à une solution constructive. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, la France. Australie, s'agit-il d'une demande ? L'Australie ?

AUSTRALIE : Une question, un plaidoyer, peut-être, juste pour répéter mon point antérieur et d'autres points antérieurs.

Le gouvernement australien est certainement très sensible et comprend qu'il s'agit d'une question sensible. Comme je l'ai dit, nous avons une législation nationale qui traite cette question. Vous savez, pour nous c'est très clair, je veux dire, nous sommes au courant qu'il y a des négociations en cours dans beaucoup d'autres forums internationaux.

Ce qui doit véritablement se passer, et il me semble que c'est clair, si tout ceci doit se poursuivre -- et, franchement, je n'en suis pas convaincu -- mais si ceci se poursuit, les négociations doivent alors avoir lieu au GAC. Nous ne pouvons tout simplement pas avoir certains membres du GAC s'adressant directement à un candidat et soutenant leur argumentaire, puis ensuite d'autres membres du GAC s'adressant au même candidat et soutenant un autre argumentaire. Qu'est-ce que le candidat est supposé faire avec ça ? C'est incroyablement injuste et déraisonnable envers le candidat. Nous devons -- si ce doit être un processus du GAC, nous devons trouver un accord au sein du GAC. Voilà la raison qui m'amène à exprimer ma déception. Car, dans l'intervalle de plusieurs mois entre Beijing et Durban, il n'y a même pas eu une seule communication adressée au GAC si ce n'est de l'Australie et des États-Unis.

Cette question n'a tout simplement pas avancé. Alors si nous devons poursuivre cette discussion, nous devons régler nos différends au sein du GAC. Aussi difficile que ce soit, et si nous n'y parvenions pas, cela mettrait un terme à cette question. Du point de vue du GAC.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, l'Australie. Et c'est certainement sur le point de vue du GAC que je mettrais l'accent ici.

L'Italie, allez-y.

ITALIE :

OK. Ce que je vois ici, c'est un problème de méthodologie. Pour faire simple, si nous croyons à l'efficacité des sauvegardes, exception faite des noms géographiques pour suivre votre raisonnement, il ne devrait pas être nécessaire de négocier avec les candidats car nous avons admis à la négociation les candidats pour les noms géographiques.

Mais depuis que nous avons commencé cela à Beijing, les conversations sur wine et vin, puis le processus d'obtention des garanties par le candidat sont plus détaillés en tant que concept de sauvegardes et assez génériques, il faut le dire.

Cela crée donc un problème car il se peut fort bien qu'il y ait même, ensuite, d'autres chaînes où certaines parties seront intéressées de parler avec le candidat avant l'attribution du registre.

Je suis d'accord sur le fait que nous nous trouvons face à, disons, une infraction de cette simple interprétation que j'ai donnée précédemment. Et s'il y a des négociations, ce doit être transparent dans l'ouverture, disons-le. Si d'autres parties voulaient intervenir, cela devrait se passer de manière claire.

Mais ce n'est pas sûr que cela intéresserait tout le GAC. Mais de toute façon. Nous devons reconnaître l'existence de cette possibilité, de ce processus pour ne pas avoir à nous plaindre les uns des autres à l'avenir.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci l'Italie.

J'ai le Chili et ensuite la Suède.

CHILI : Merci, présidente.

Bien, nous sommes un pays producteur de vins, et il est évident que cette question nous intéresse aussi.

Nous sommes absolument intéressés par le fait d'en savoir plus sur ces négociations qui viennent d'être proposées. Nous comprenons aussi qu'il s'agit d'une question qui doit être traitée probablement au sein du GAC mais la réalité c'est que, dans tous les cas, ce pourrait être une meilleure option de conserver ce qui a déjà été accordé dans le communiqué de Beijing dans le cadre de choses encore à faire -- en cours, et nous devons même examiner ceci avec une approche délicate. Voilà quelle serait notre option à ce moment-là.

Je ne pense pas que le seul fait de retirer les chaînes de la liste et de dire que tout va bien va résoudre la situation s'il y a une -- s'il y a vraiment des positions différentes.

Et ce serait donc notre proposition en ce moment.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, le Chili.

De mon point de vue, je voudrais juste redire que j'ai de la peine à comprendre que si nous les conservons sur la liste et si l'avis disait que ces chaînes ne devraient pas aller plus loin de l'évaluation initiale, dans l'attente d'une discussion ultérieure avec le GAC, que pourrait faire le GAC si ces négociations avec le candidat et les gouvernements intéressés ne donnaient pas satisfaction à tout le monde. Parlons-nous des sauvegardes ? Bien, nous l'avons tenté et comme des collègues l'ont remarqué, aucune discussion sur les sauvegardes n'a eu lieu entre Beijing et maintenant, et d'après ce que j'entends la question ne serait pas présentée pour obtenir un accord du GAC.

De même, je ne vois pas que cela puisse aboutir à une question d'objection du consensus du GAC. Ces deux chaînes n'ont jamais été incluses dans cet ordre du jour. Et aucun collègue n'a cherché à exprimer une objection jusqu'à ce jour.

Je comprends le désir d'essayer de trouver quelque chose pour arriver au moins à ce que cet échange si compliqué que nous avons en ce moment soit mis en attente. Et après ?

Quelle est l'option pour le GAC ?

Je ne suis pas convaincu que le GAC puisse faire quelque chose de plus ici.

Pour ce qui est de l'utilisation de ce mécanisme de l'avis du GAC, nous devons être clairs sur ce que nous faisons et ce que cela signifie, ce que signifie le consensus au sein du GAC.

Alors aidez-moi, s'il vous plaît.

Suède

SUÈDE :

Merci, présidente. Merci, l'Australie, d'avoir clarifié ma question.

Nous ne sommes pas en train de résoudre des délibérations commerciales ici. Cela doit se faire ailleurs. Mais les sauvegardes devront se rapporter à l'aspect du territoire, si je puis dire. Et le territoire se modifie.

Bien qu'il n'y ait pas eu de discussions sur les sauvegardes depuis Beijing, d'autres événements se sont produits qui ont modifié le territoire.

Et il me semble que les négociations de fond sur les conditions de tout ceci, pour un marché spécifique ayant lieu en dehors du GAC, il me semble que le GAC devrait permettre ces négociations dans le but de résoudre cette question, je l'espère. Que ce soit avec des sauvegardes ou non ou en le retirant simplement de la liste. Report de la question jusqu'à la réunion de Buenos Aires.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

L'Australie a une brève question supplémentaire et ensuite j'ai le Brésil et l'Allemagne.

AUSTRALIE :

De quelles négociations parlez-vous ? Pour que cela soit clair. Vous parlez de définir l'étendue du marché ou de l'espace. Est-ce que vous

parlez de certaines négociations de traités internationaux ou de négociations en cours avec le candidat ?

SUÈDE : Je parle des négociations commerciales qui, j'ai l'impression, sont en cours.

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK.
J'ai ensuite le Brésil, puis l'Allemagne.

BRÉSIL : Merci, présidente.
Il semble que nous avons une demande pour conserver wine et vin sur la liste de la même façon que nous l'avons approuvée à Beijing, et pour continuer les négociations sur lesquelles ni l'Australie, ni les États-Unis n'avaient d'informations.

Peut-être pourrions-nous suivre l'idée de la Suède de ne pas faire un déjeuner-débat car il me semble, moi qui ne suis pas impliqué dans ces discussions, bien que le Brésil produise aussi du vin, et je voudrais vous demander d'y goûter, que vous pourriez accepter de conserver la méthode actuelle et demander aux pays impliqués dans ce débat d'en discuter dans l'intervalle entre ici, maintenant, et Buenos Aires pour présenter une proposition claire au GAC sur cette question.

Parce que nous avons déjà le communiqué de Beijing. Nous n'avons pas besoin de faire quoi que ce soit sur ce sujet. Je veux dire, c'est déjà là.

Mais nous pourrions essayer d'arriver à un compromis entre les deux pays ou entre les pays impliqués dans cette discussion pour apporter au GAC, même en tant que proposition de marque de respect, une proposition conjointe à la réunion de Buenos Aires. Je pense que cela est complémentaire de la proposition de, la Suède et nous donne au moins une sortie à cette discussion, au moins pour l'instant.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci le Brésil.

OK. Je vais entendre l'Allemagne et ensuite, je crois qu'il sera temps de faire une pause. Oh, oui! L'Espagne, vous avez demandé la parole. Vous avez raison.

Ensuite je ferai une pause et puis nous devons étudier la demande de l'Inde et ensuite nous irons déjeuner. Peut-être que si nous mangeons quelque chose, que nous prenons un peu d'air frais, cela nous donnera de nouvelles idées et, en particulier, une orientation pour votre présidente.

D'accord.

Allons-y, ensuite, l'Allemagne et l'Espagne et puis la pause.

Allemagne

ALLEMAGNE :

Oui. Merci Mme le Présidente.

Je pense que c'était assez instructif d'avoir cette discussion pendant la dernière demi-heure parce que nous avons beaucoup appris sur les

attentes des différentes parties présentes ici dans notre --- au sein du GAC pour savoir quelles sont les futures attentes.

J'ai tendance à aller dans le même sens que mes collègues de la Suède et du Brésil, c'est-à-dire que nous devons résoudre cette question à Buenos Aires. Et je pense, à partir de -- parce que vous avez aussi posé la question de savoir quel était l'état, que devons-nous faire, je crois que la situation est semblable à celle de notre collègue belge qui a parlé de point spa. Point spa n'est pas résolu non plus à ce jour. De mon point de vue, il est encore sur la liste, mais nous avons des perspectives positives quant à une résolution dans les délais prévus.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci l'Allemagne.

Et je pense que nous ne devrions pas négliger ce point qui est assez différent de point spa, car il ne s'agit pas d'un membre du GAC reconnaissant ses inquiétudes et essayant de les résoudre avec les candidats. Il y a plusieurs membres du GAC qui ont des inquiétudes, et ce ne sont pas les mêmes, ou les mêmes solutions que ces membres proposent. Que ce soit pour tenter de résoudre ceci au sein du GAC, ou que le candidat doive s'asseoir et négocier avec différents membres du GAC, il s'agit de deux cas de figure tout à fait différents.

OK. Allemagne

ALLEMAGNE : Je ne parlais pas des techniques pour parvenir à un consensus, ce qui serait un peu plus compliqué, je l'avoue. Je parlais de l'état de la candidature, et dans ce cas, je crois qu'il s'agit de la même chose.

PRÉSIDENTE DRYDEN : OK. Espagne, allez-y.

ESPAGNE : Oui. Pour suivre l'idée de mon collègue allemand, l'effet est le même. Vous mettez la candidature en pause, comme vous l'avez fait avec la candidature point spa et d'autres. Nous pourrions le faire -- le faire aussi avec point wine.

Je voudrais juste rappeler qu'à Beijing, nous avons été encouragés à initier des négociations avec le candidat, et c'est ce que nous avons fait. Cela ne veut pas dire que nous protégeons uniquement les intérêts européens. Il y a 155 pays signataires de l'accord TRIPS, chiffre supérieur au nombre de membres du GAC. Je pense que la négociation à laquelle nous nous attaquons sera bénéfique pour chacun des pays sur la liste de ceux qui ont des indications géographiques.

Nous ne pouvons pas en discuter ici parce qu'il y n'y pas de temps alloué pour cette discussion dans l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas commencer à en discuter maintenant, parce qu'aujourd'hui c'est mercredi et nous devons rédiger notre communiqué cet après-midi. Tout cela n'est pas sérieux à mon avis.

La prochaine fois, si vous voulez que nous arrivions avec une proposition pour la réunion de Buenos Aires, dites-le nous s'il vous plaît, et nous la

préparerons à l'avance. Mais comme nous l'avons compris, nous devons nous inscrire à la négociation, et c'est ce que nous avons fait. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci, l'Espagne. Il est regrettable que certains représentants ne soient pas clairs sur le rôle qu'ils jouent au sein du comité.

Je voudrais aussi rappeler au GAC que lorsque la proposition du texte concernant cette liste a été mise en place il y avait non seulement une référence sur la poursuite des travaux avec les candidats pour résoudre les problèmes, mais aussi une référence concernant l'autorisation de fonctionnement des sauvegardes.

Je pense qu'il faut garder cette idée à l'esprit.

Très bien. Donc, à ce stade, je pense que nous devons avancer. Nous allons faire une pause. Mais ce n'est toujours pas clair pour moi la manière dont le GAC pourrait résoudre cela. Et, en fait, certains n'ont même pas attendu une résolution du GAC sur la base des mesures qu'ils ont prises.

OK. Ensuite nous allons traiter la demande de l'Inde. Parce que l'Inde a tiré profit de notre séance d'hier pour exposer ses inquiétudes, j'espère que ce sera satisfaisant et que nous n'aurons pas besoin nécessairement d'un autre rapport sur ce sujet.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose ?

INDE : Je veux simplement redire pour le bien de tous, très brièvement, deux phrases.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Je vous prie d'être bref. Je vous en prie, oui.

INDE : Merci, madame la présidente. Et merci, chers collègues. Je serai très bref. Nous sommes en retard pour le déjeuner et je ne voudrais pas vous retenir davantage.

Ce que nous recherchons, c'est un consensus du GAC pour refuser deux TLD. L'un est point India -- point indians, et l'autre est point ram.

Point indians est semblable à point india qui est le ccTLD du pays, et étant donné le niveau de sensibilisation et d'interprétation courante, cela va probablement être mal interprété par un grand nombre de personnes en le confondant avec point india.

De la même façon pour point ram, ceux qui pratiquent l'hindouisme, Ran est une importante divinité. Nous savons que le GAC a une position, mais en raison des candidatures religieuses concernant dot ram, nous aimerions que ce TLD ne soit pas attribué.

Je voudrais également mentionner ici un autre point, puisque j'ai la parole maintenant, un autre point qui concerne la position générale sur les pluriels.

En Inde, nous avons un groupe industriel multi-produits, très bien établi et vieux de plus de cent ans, connu sous le nom de TVS. Il existe encore.

La marque est déposée. Ce groupe opère dans plusieurs pays partout dans le monde. Et il arrive donc que TVS soit aussi le pluriel de TV (TVs, en anglais), qui, d'ailleurs, est un ccTLD.

Nous croyons que les normes juridiques fondées sur le droit international des marques nous donneront une orientation sur cette confusion et, en conséquence, déterminer si TVS devrait être traité différemment du pluriel de TV.

Il y a plusieurs exemples similaires où des chaînes sont tout à fait différentes, mais il arrive qu'au pluriel, elles sont traitées différemment. Par exemple, N-E-W et N-E-W-S, ou B-D et B-D-S.

Nous estimerons donc si TVS n'est pas considéré comme un pluriel.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci, l'Inde. Et pour votre dernier point sur les singuliers et les pluriels, le GAC n'est pas parvenu à un accord sur des commentaires ou un avis concernant cette question en particulier, mais nous pouvons prendre note de vos commentaires. Au lieu de cela, pour le moment, je pense que nous avons besoin de nous concentrer sur votre demande, plus particulièrement, pour que le comité examine attentivement deux chaînes en vue d'une discussion et d'un avis, à savoir point indians et point ram.

Je vois le Sri Lanka qui demande la parole et ensuite aussi, je fournirai une contribution basée sur certaines des discussions que j'ai eues avec les membres du GAC à propos de cette demande.

Sri Lanka, allez-y !

SRI LANKA : Pour être bref, Présidente, je vais --- limiter mon intervention pour soutenir la proposition de l'Inde concernant point ram et point india.

Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci, Sri Lanka.

Alors puisque c'est une demande tardive, avant de continuer la discussion, je veux qu'il soit bien clair que nous n'ajoutons rien à notre ordre du jour. Il est clos. Nous prenons la demande faite hier et l'examinons maintenant. Nous n'ajouterons aucune autre chaîne à cet ordre du jour du GAC.

J'ai consulté certains membres du GAC et des inquiétudes ont été exprimées par un certain nombre d'entre eux car ils n'ont pas eu la possibilité de consulter dans les capitales ou d'établir des positions dans le cadre de cette demande particulière qui est apparue à l'ordre du jour. Mais en même temps, je sais que les gouvernements souhaitent généralement être sensibles aux inquiétudes des uns et des autres dans une affaire comme celle-ci. Je propose donc de prendre note des inquiétudes exprimées par le gouvernement indien quant à ces candidatures et d'inclure un texte dans ce sens dans le communiqué. J'espère que ce sera satisfaisant.

INDE : Ce sera satisfaisant. Merci. Merci, présidente.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Nous vous remercions de votre compréhension.

Je remercie les collègues du GAC pour leur flexibilité et leur confiance d'arriver à un résultat satisfaisant.

Ceci sera inclus dans le communiqué.

Très bien. Nous avons dépassé un peu le temps de discussion. Il est deux heures moins vingt. Je vous propose de revenir à trois heures et quart dans cette salle. Je crois que nous avons besoin d'une bonne pause. Et aussi, cela nous donnera une possibilité de préparer un communiqué.

Nous allons le faire le plus vite possible et, je l'espère, pour 3h15.

Mais, s'il vous plaît, nous devons revenir à la question de wine et vin. Pensez-y s'il vous plaît pendant la pause et essayez de revenir avec quelque chose.

OK ? Merci.

[PAUSE DEJEUNER]